

# IMPACT

2000-2001 - 2004-2005



# PRINCIPAUX INDICATEURS

| Indicateur  | Objectif<br>quin. | 2001     | 2002    | 2003     | 2004      | 2005      | Total     | % de<br>l'objectif<br>quin. atteint |
|---|-------------------|----------|---------|----------|-----------|-----------|-----------|-------------------------------------|
| <b>Aide aux entreprises</b>   |                   |          |         |          |           |           |           |                                     |
| Nombre d'emplois créés*   | 600               | 413      | 68      | 124      | 404       | 65        | 1 074     | 179 %                               |
| Fonds suscités  | 35,0 M\$          | 43,1 M\$ | 2,9 M\$ | 5,7 M\$  | 3,3 M\$   | 14,9 M\$  | 69,9 M\$  | 200 %                               |
| Nouvelles ventes à l'exportation  | 10,0 M\$          | 55,7 M\$ | 2,9 M\$ | 81,1 M\$ | 0,5 M\$   | 20,4 M\$  | 160,6 M\$ | 1 606 %                             |
| <b>Aide aux collectivités</b>   |                   |          |         |          |           |           |           |                                     |
| Investissements suscités  | 5,0 M\$           | 0,9 M\$  | 5,0 M\$ | 6,9 M\$  | 1,7 M\$   | 4,1 M\$   | 18,6 M\$  | 372 %                               |
| <b>Investissement</b>   |                   |          |         |          |           |           |           |                                     |
| Nouveaux investissements au Cap-Breton                                      | 10,0 M\$          | 42,2 M\$ | -       | 3,5 M\$  | 16,0 M\$  | 14,1 M\$  | 75,8 M\$  | 758 %                               |
| <b>Politiques et recherche</b>  |                   |          |         |          |           |           |           |                                     |
| Nombre de projets de recherche réalisés                                     | 40                | 8        | 8       | 9        | 7         | 3         | 35        | 88 %                                |
| <b>Défense des intérêts</b>   |                   |          |         |          |           |           |           |                                     |
| Gains en efficacité relatifs aux frais de fonctionnement (objectif biennal) | 0,3 M\$           | -        | -       | -        | 0,152 \$M | 0,098 \$M | 0,25 \$M  | 83 %                                |

\* Y compris les ETP créés grâce aux activités de la SECB visant l'Aide aux entreprises et l'Aide aux collectivités.

## ANALYSE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

En 2004, la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) a chargé Canmac Economics Limited et Dan White & Associates Limited d'entreprendre l'examen de l'Impact économique de l'aide fédérale au développement sur l'île du Cap-Breton de 1999 à 2004. L'étude vise les programmes exécutés par la SECB, y compris ceux de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et du Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB).

Le total de l'aide de 181,6 millions de dollars a entraîné les résultats suivants :

À l'exercice 2003-2004, le nombre total d'emplois créés grâce à la SECB s'élevait à 9 383 équivalents temps plein (ETP). Ces emplois se répartissent comme suit :

- 6 339 ETP directs issus d'activités durables;
- 1 235 ETP directs issus de la création d'emplois à court terme (principalement en construction);
- 1 809 emplois indirects et induits issus des retombées;
- des revenus d'emplois totalisant 667,1 millions de dollars pour les foyers du Cap-Breton, soit des revenus moyens annuels de 133,4 millions de dollars;
- un apport total au PIB de 1,2 milliard de dollars, ou 240 millions de dollars par année, en moyenne.

Les consultants ont procédé à une analyse coûts-avantages des programmes exécutés par la SECB et ont conclu que chaque dollar investi par la SECB dans l'économie du Cap-Breton génère cinq dollars en revenu des ménages.

L'honorable Joseph McGuire, C.P., député  
Ministre de la Société d'expansion du Cap-Breton et de  
l'Agence de promotion économique du Canada atlantique  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario), K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, je suis heureuse de vous soumettre le rapport annuel de la Société d'expansion du Cap-Breton pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2005.

Le rapport annuel est soumis conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*. Il renferme notamment les états financiers annuels de la Société ainsi que le rapport des vérificateurs sur ces états.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le présidente et première dirigeante de la Société d'expansion du Cap-Breton.

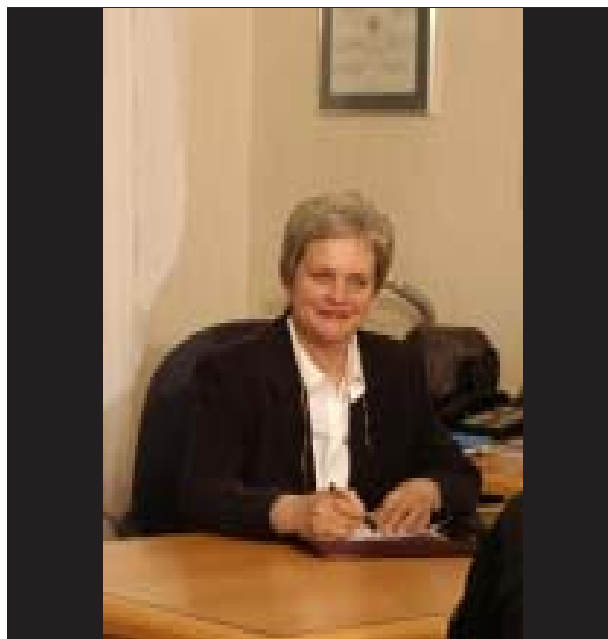


Monique Collette

# TABLE DES MATIÈRES

|           |   |
|-----------|---|
| <i>3</i>  | <i>Mot de la présidente et première dirigeante</i>                  |
| <i>4</i>  | <i>Mot du vice-président et directeur général</i>                   |
| <i>5</i>  | <i>Équipe de la haute direction</i>                                 |
| <i>6</i>  | <i>Qui nous sommes</i>  |
| <i>7</i>  | <i>Conseil d'administration</i>                                     |
| <i>8</i>  | <i>Conjoncture économique</i>                                       |
| <i>10</i> | <i>Rendement en regard des objectifs</i>                            |
| <i>26</i> | <i>Exploitation</i>   |
| <i>26</i> | <i>Ressources humaines</i>  |
| <i>29</i> | <i>Responsabilité sociale de la secb</i>                            |
| <i>30</i> | <i>Langues officielles/communications et gouvernement en direct</i> |
| <i>32</i> | <i>Examen spécial</i>   |
| <i>33</i> | <i>Gouvernance de la société</i>                                    |
| <i>43</i> | <i>Gestion du risque</i>  |
| <i>44</i> | <i>Rapport et analyse de la direction</i>                           |
| <i>48</i> | <i>États financiers</i>   |

## MESSAGE DE MONIQUE COLLETTE PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE



Cinq années dans la vie d'une économie, c'est bien peu. Les économies évoluent avec le temps, au passage des gens et des événements, des hommes et des femmes qui triment dur pour améliorer leur vie et développer leurs communautés. Le développement économique également nécessite du temps. C'est dans cet esprit que le conseil d'administration de la SECB a entrepris d'améliorer le sort du Cap-Breton et de la région de Mulgrave en élaborant une stratégie économique en 2000-2001.

Grâce à une planification attentive et après avoir consulté les intervenants locaux, le conseil d'administration a formulé un ambitieux plan quinquennal dans le but d'élaborer des objectifs précis pour divers secteurs principaux.

Agissant pour le compte du gouvernement du Canada à titre d'agent d'exécution principal des programmes de développement économique, la SECB s'est fixé des objectifs quinquennaux visant divers indicateurs, dont la création d'emploi, l'investissement et l'exportation. Un cadre de gestion du rendement qui prévoit l'évaluation trimestrielle des objectifs est venu se greffer au plan, qui a été modifié au besoin pour tenir compte de l'évaluation de la situation économique et des nouveaux programmes.

L'exercice visé ici (2004-2005) marque la fin de la période de planification quinquennale originale, et les membres du conseil, de la direction et du personnel de la SECB sont très heureux des résultats de cet exercice. Comme le démontre le présent rapport, un travail énorme a été réalisé. Les programmes et les activités de la SECB ont nettement influé sur l'économie locale. La plupart des objectifs ont été atteints ou dépassés. La collaboration avec les gens de la région, la province et les municipalités a donné lieu à des investissements considérables dans les entreprises, l'infrastructure locale, et le capital humain. Il est vrai qu'il reste beaucoup à faire, mais les gens du Cap-Breton peuvent être fiers des progrès réalisés jusqu'à présent.

Au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de la SECB, je suis heureuse de présenter ce rapport annuel. Les succès réalisés au cours des cinq dernières années sont attribuables à la vision du conseil et au dévouement du personnel. Comme les gens du Cap-Breton et de la région de Mulgrave, ils ont un intérêt direct dans la réussite de la mission de la SECB et il faut les féliciter de leur engagement envers la région.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M Collette', written in a cursive style.

# MESSAGE DE RICK BEATON DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'élaboration du présent rapport annuel offre l'occasion de jeter un regard non seulement sur la dernière année, mais également sur les cinq dernières années et sur les importants progrès réalisés en matière de développement économique. Depuis 2000, la SECB centre son attention sur la mise en œuvre de son plan stratégique quinquennal. Nous voici rendus à la fin de cette période initiale de planification et, bien qu'il reste beaucoup à faire, il est satisfaisant de constater les retombées positives obtenues.

Quand je suis entré en poste en novembre 1999, l'économie locale était à un tournant critique en raison de la fermeture de la Sydney Steel Corporation (SYSCO) et de la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO). Nombreux sont ceux qui craignaient de voir s'effondrer l'économie fragilisée de l'Île.

Il n'en fut rien. Grâce à l'esprit invincible des gens du Cap-Breton, l'économie a tenu bon. Le secteur des affaires s'est développé, de nouvelles installations ont été construites, de nouveaux investissements ont été faits et des emplois ont été créés.

L'infrastructure s'est enrichie d'importantes installations partout dans l'Île, comme le centre du commerce et des congrès de Membertou, le terminal portuaire de Sydney et le centre municipal de Port Hawkesbury. De nouvelles entreprises se sont installées, notamment des centres de services à la clientèle et des fabricants de pièces d'automobiles et de produits pharmaceutiques.

Il y a nettement eu de nombreuses améliorations depuis cinq ans, et je crois que la SECB a su soulever un vent de changement. Grâce à nos divers programmes et à la collaboration du secteur privé et de gens dotés d'un fort esprit communautaire, nous répondons aux besoins en matière de développement économique et nous exerçons une influence considérable.

Dans une perspective à long terme, l'économie du Cap-Breton démontre une amélioration soutenue. Les indicateurs économiques démontrent une augmentation des ventes au détail, une hausse des revenus d'emploi et une baisse du rapport de dépendance économique. Au cours des cinq dernières années, la SECB et le FICB ont fait équipe avec le secteur privé et d'autres parties prenantes pour créer plus de 9 000 emplois équivalents temps plein. Grâce aux programmes administrés par la SECB et le FICB, une somme de plus de 181 millions de dollars a été investie dans l'économie de l'Île. Au cours des dix dernières années, le taux de chômage a diminué de plus de 8 %.

Il est vrai qu'il reste beaucoup à faire, mais les indicateurs sont encourageants. La réussite de la SECB revient à la communauté tout entière. Elle revient au personnel qui travaille d'arrache-pied à l'atteinte des buts de la Société et à tous les bénévoles et les gens d'affaires, qui sont déterminés à consolider l'économie de l'Île. J'en profite pour remercier le conseil d'administration de la SECB, son équipe de gestion et son personnel pour leurs efforts et leur détermination au cours des dernières années.

*Rick Beaton*

# ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

## MARLENE USHER

directrice générale des Programmes commerciaux

## JOE CASHIN

directeur de la Vérification interne

## KEN MONTGOMERY

directeur général du Développement

## RICK BEATON

vice-président et directeur général

## D.A. LANDRY

directeur des Communications

## LORI MARENICK

directrice générale des Services intégrés



M. Francis Mullins a pris sa retraite le 31 juillet 2004.

## KUI NOUS SOMMES

La SECB est une société d'État, une entité distincte qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), qui est également responsable de la SECB et du FICB.

Outre ses propres programmes, la SECB exécute les programmes de l'APECA dans l'île du Cap-Breton.

### MANDAT

La Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton confère à la Société un vaste mandat législatif qui s'énonce en ces termes :

*La Société a pour mission d'encourager et d'aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie à l'île du Cap-Breton\* en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.*

\*Cette définition du Cap-Breton englobe aussi la région de Mulgrave.

### MISSION

L'énoncé de mission canalise les activités de la Société vers les principaux problèmes touchant l'économie de l'île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave. Il se lit comme suit :

*La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) est le principal organisme fédéral axé sur le développement économique du Cap-Breton et de Mulgrave. En association avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et d'autres intervenants locaux, elle utilisera ses vastes pouvoirs et sa souplesse pour appuyer, favoriser et coordonner les efforts visant à promouvoir un environnement favorable à la production de richesses, afin de créer des emplois durables dans l'île du Cap-Breton et la région de Mulgrave.*

En 1995, la SECB et l'APECA ont signé un protocole d'entente (PE) permettant à la SECB de concevoir ses propres programmes et stratégies de développement économique pour compléter les programmes de l'APECA. Le protocole d'entente a été renégocié avec l'APECA afin de prévoir un nouveau mandat de cinq ans, qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2000.

En août 2000, le FICB a été constitué en tant que filiale détenue en propriété exclusive de la SECB et dotée de son propre conseil d'administration. Suivant la déclaration de la gouverneure en conseil, la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques s'applique au FICB comme s'il s'agissait d'une société d'État mère. Ainsi, le FICB doit rendre compte au Parlement en présentant son propre plan d'entreprise et un rapport annuel. La SECB a signé un protocole d'entente avec le FICB en vue de lui fournir de l'aide pour ses programmes et un soutien opérationnel, réduisant de ce fait les frais généraux administratifs.

En plus des rapports qu'elle entretient avec le FICB et l'APECA, la SECB est membre du portefeuille de l'Industrie. Elle réalise depuis longtemps des mesures de développement économique en partenariat avec le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, le ministère du Développement économique de la Nouvelle-Écosse, les administrations de développement régional, Nova Scotia Business Inc., le ministère du Tourisme de la Nouvelle-Écosse, le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, la DEVCO, Destination Cap-Breton, les corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC), les organismes sans but lucratif, les municipalités et le secteur privé.

La SECB continuera de favoriser les relations de travail avec tous les ordres de gouvernement.



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 2004-2005

### MONIQUE COLLETTE

M<sup>me</sup> Colette, présidente et première dirigeante de la Société, est aussi la présidente de l'APECA. Avant sa nomination, elle était sous-ministre adjointe des Services ministériels au ministère de la Justice.

### RICK BEATON

Le vice-président et directeur général de la SECB a été auparavant directeur des Affaires corporatives de l'APECA au bureau de l'Île-du-Prince-Édouard et agent de liaison avec le cabinet du ministre de l'APECA, à Ottawa.

### BETTY ANN AUCOIN

Chéticamp (Nouvelle-Écosse)  
M<sup>me</sup> AuCoin est administratrice de l'Hôpital du Sacré-Coeur et du Foyer Père-Fiset.

### ROBERT MCFADGEN

Marion Bridge (Nouvelle-Écosse)  
M. McFadgen est propriétaire et président d'une petite entreprise, la McFadgen's Bakery.

### FERNE MACLENNAN

River Denys (Nouvelle-Écosse)  
M<sup>me</sup> MacLennan est éducatrice au campus du Détroit du Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse et activiste en développement économique communautaire.

### SONNY MACDOUGALL

Glace Bay (Nouvelle-Écosse)  
M. MacDougall est comptable agréé et il fait partie du cabinet KPMG Chartered Accountants.

### GARY CORSANO

Sydney (Nouvelle-Écosse)  
M. Corsano est associé au cabinet d'avocats Sampson McDougall.



Du gauche à droite : Ferne MacLennan, Betty Ann AuCoin, Gary Corsano, Rick Beaton, Monique Collette, Sonny MacDougall et Robert McFadgen

# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

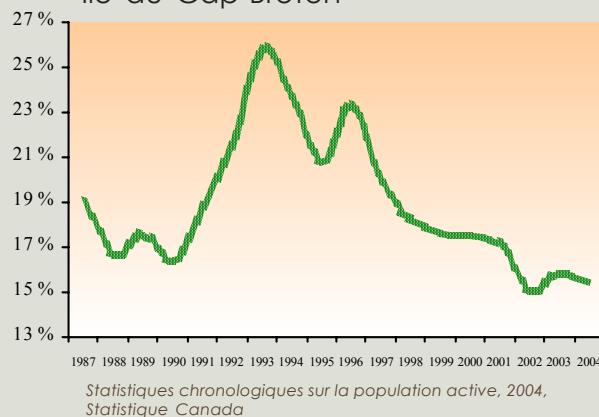
Les cinq dernières années ont marqué l'histoire économique du Cap-Breton. La perte des deux principales industries de l'Île, l'industrie houillère et l'industrie sidérurgique, a créé une situation pratiquement insurmontable. À ce moment, le taux de chômage était déjà trop élevé au Cap-Breton et les revenus étaient bien en deçà de la moyenne provinciale et nationale.

Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd. a mené une étude en septembre 1999, afin d'évaluer les répercussions. Selon l'étude, la fermeture de la DEVCO laissait présager un contexte économique bien peu reluisant au Cap-Breton en ce tournant du  $xxi^e$  siècle.<sup>1</sup>

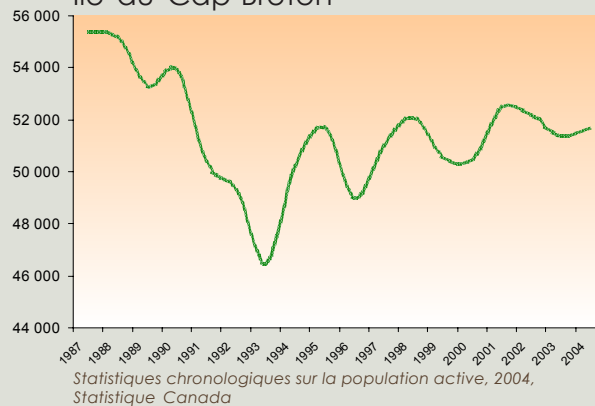
Bien que les indicateurs économiques au Cap-Breton soient inférieurs à la moyenne provinciale et nationale, les cinq dernières années se sont révélées moins difficiles que plusieurs l'avaient prédit. Les investissements dans d'autres industries, dont l'étude n'avait pas tenu compte, ont contribué à redonner de la vigueur à l'économie. De nombreux chômeurs de l'Île ont pu profiter des postes de débutants offerts dans le nouveau secteur des télé-services. Étant donné la grande disponibilité de main-d'œuvre, l'Île était bien placée pour accueillir cette industrie à forte densité de main-d'œuvre, qui a pu s'établir et se développer relativement rapidement. Il est vrai que ces emplois ne sont pas aussi bien rémunérés que ceux qui ont été perdus dans l'industrie houillère et l'industrie sidérurgique, mais ils offrent des possibilités de perfectionnement aux personnes sans grande expérience professionnelle.

<sup>1</sup> Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd, *Economic Impact of the DEVCO Closure*, septembre 1999, p. 31

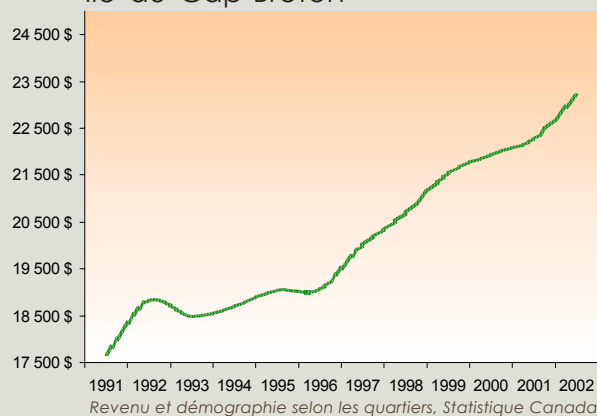
## TAUX DE CHÔMAGE ANNUEL Île du Cap-Breton



## NIVEAUX D'EMPLOI ANNUEL Île du Cap-Breton



## REVENU D'EMPLOI PAR TRAVAILLEUR Île du Cap-Breton



Bien que le secteur des téléseices ait produit des emplois de débutants, il est également reconnu qu'il faut des industries nécessitant des compétences plus spécialisées. De telles industries contribueraient à consolider l'assise économique en recrutant des travailleurs mieux rémunérés et en diversifiant les capacités de production de l'Île dans des secteurs plus spécialisés. Il faut habituellement plus de temps pour réaliser ce genre d'investissements axés sur le savoir puisqu'ils nécessitent des sommes importantes et comportent des risques considérables. Le secteur de la fabrication des pièces d'automobiles a connu du succès à l'Île et continue de se développer et de s'améliorer. La venue prochaine d'une usine de fabrication de produits pharmaceutiques en plus d'investissements prévus liés au secteur du pétrole et du gaz procureront également des emplois bien rémunérés aux travailleurs spécialisés, ce qui contribuera à diversifier davantage l'assise économique de l'Île.

Ces investissements ont influé sur les indicateurs économiques disponibles pour l'Île au cours des cinq dernières années. Les estimations de la main-d'œuvre et de l'emploi ont démontré des signes de croissance. Les revenus d'emploi également ont montré des signes de croissance. En 2002, la dernière année pour laquelle il existe des données sur l'emploi, le revenu d'emploi par travailleur avait augmenté de plus de 4 % au Cap-Breton. Les chiffres comparables pour la province et le pays indiquent que la hausse n'a été que de 3 % et de 2 % respectivement.

Outre la hausse de revenus, il y a des signes évidents de ralentissement de l'exode. Pendant la période qui a précédé la fermeture de la DEVCO et de la SYSCO, la population de l'Île a enregistré un exode net assez élevé et a atteint son pic en 1997, alors qu'un peu plus de 2 000 personnes, soit environ 1,3 % de la population, ont quitté l'Île. En 2003, la dernière année pour laquelle il existe des données démographiques, l'exode net a chuté à moins de 650 personnes, soit moins d'un demi-point de pourcentage.

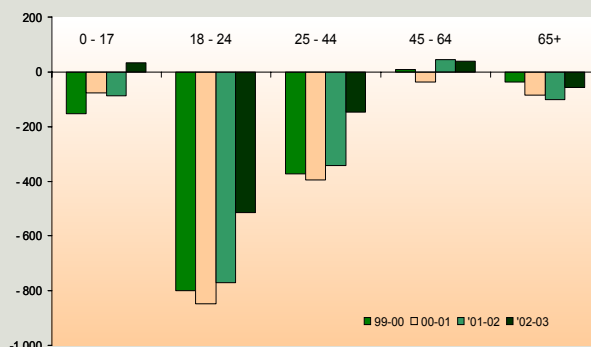
Il importe de souligner la réduction nette de l'exode chez les 25 à 44 ans.

Au plus fort de l'exode, en 1997, près de 700 membres de cette cohorte ont quitté l'Île, soit environ 1,4 % des 25 à 44 ans, comparativement à 147 en 2003, soit environ 0,4 %. Il convient également de noter une augmentation de quelque 4 % du nombre de naissances au Cap-Breton entre 2000-2001 et 2003-2004.

À mesure que se matérialiseront d'autres investissements, comme la venue de l'usine de fabrication de produits pharmaceutiques, que les possibilités d'emplois s'amélioreront et que le revenu disponible augmentera, l'exode devrait ralentir et le Cap-Breton devrait même accueillir de nouveaux travailleurs.

## SOLDE MIGRATOIRE DE L'ÎLE, PAR GROUPE D'ÂGE

### Le Cap-Breton par rapport au reste du monde

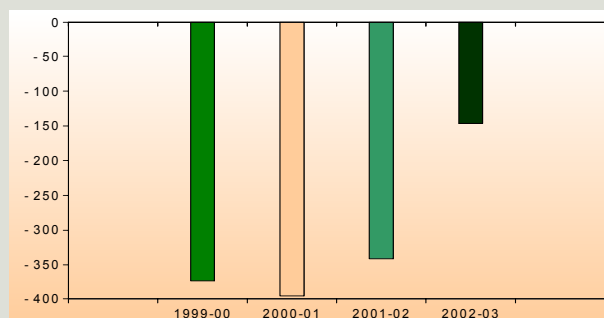


Division des données régionales et administratives de Statistique Canada

## SOLDE MIGRATOIRE DE L'ÎLE

### (COHORTE DES 25 À 44 ANS)

Le Cap-Breton par rapport au reste du monde



Division des données régionales et administratives de Statistique Canada

# RENDEMENT EN REGARD DES OBJECTIFS

Voilà maintenant cinq ans que la SECB a mis en œuvre son cadre de gestion du rendement. Le cadre vise principalement à établir des contrôles utiles auxquels la direction peut se fier pour élaborer les objectifs de la SECB ainsi que déterminer comment atteindre ces objectifs et dans quelle mesure ils sont atteints.

Dans la plupart des cas, la mesure du rendement sert à déterminer l'incidence des retombées à court et à moyen terme, ce qui procure une appréciation immédiate des programmes et activités et permet à la SECB d'en évaluer l'efficacité et, en définitive, de prendre de meilleures décisions. Le résultat ultime pour la SECB, c'est le développement économique à long terme du Cap-Breton.

De nombreux facteurs peuvent influencer sur le développement économique d'une région. Quand vient le temps de mesurer le rendement, il est difficile de déterminer quelle a été la contribution effective d'un programme particulier.

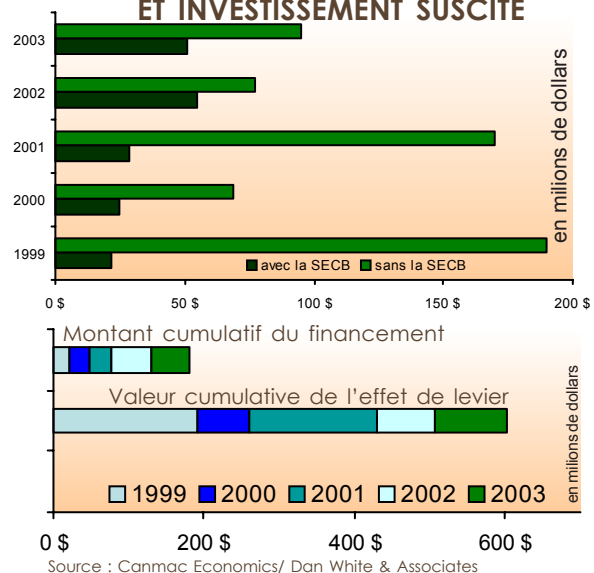
Dans son rapport de 1997, La communication de l'information sur le rendement dans le Système de gestion des dépenses, le vérificateur général du Canada a affirmé ce qui suit :

« Nous nous rendons compte que déterminer la contribution à une conséquence peut être un véritable défi. Il convient néanmoins que l'information sur le rendement des éléments clés des conséquences reflète les autres facteurs susceptibles d'influer sur les conséquences, décrive la façon dont les activités du programme sont censées jouer sur les conséquences attendues et mette en lumière des éléments de preuve pouvant étayer l'affirmation que le programme a des retombées. »

La mesure du rendement vise donc à procurer des renseignements sur la façon dont un programme influe sur certains résultats et à réduire le niveau d'incertitude quant à sa contribution. Dans un document de travail du Bureau du vérificateur général du Canada, John Mayne affirme qu'« il est presque toujours possible de mesurer les choses, et en particulier la contribution d'un programme. Autrement dit, il est presque toujours possible de recueillir des données et des renseignements supplémentaires qui accroîtront la compréhension d'un programme et de ses incidences, même s'il est impossible de "prouver" quoi que ce soit de façon absolue. » (Régler la question de l'attribution par l'analyse de la contribution : utiliser judicieusement les mesures du rendement, John Mayne, 1999).

Consciente des limites des outils de mesure dans cette circonstance, la SECB a chargé Canmac Economics Limited et Dan White & Associates Limited d'entreprendre l'examen de l'impact économique de l'aide fédérale au développement sur l'île du Cap-Breton au cours des cinq dernières années. L'étude circonscrit le rôle essentiel joué par la SECB dans l'économie du Cap-Breton. En voici quelques points saillants :

## TAUX DE FINANCEMENT ANNUELS ET INVESTISSEMENT SUSCITÉ



Il a été déterminé qu'au cours des cinq dernières années, la SECB et sa filiale, le FICB, ont investi 181,6 millions de dollars. Cette aide a permis de susciter des dépenses à l'égard de projets et porte le total des dépenses au cours de la période visée à 783,1 millions de dollars. Voici quelques-unes des principales retombées économiques de ces dépenses :

À l'exercice 2003-2004, le nombre total d'emplois créés chaque année grâce à la SECB s'élevait à 9 383 emplois équivalents temps plein (ETP). Ces emplois se répartissent comme suit :

- 6 339 ETP directs issus d'activités durables;
- 1 235 ETP directs issus de la création d'emplois à court terme (principalement en construction);
- 1 809 emplois indirects et induits issus des retombées.

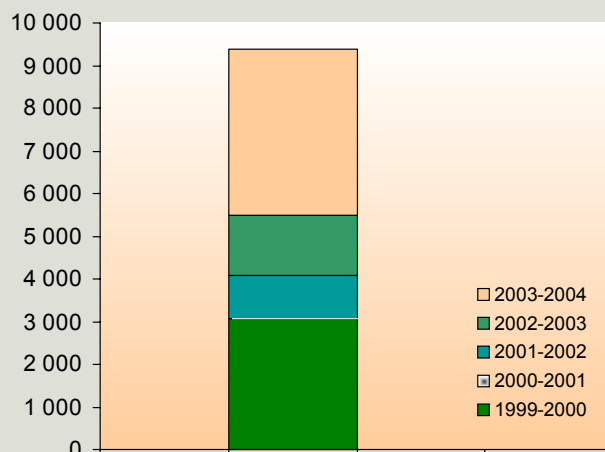
Les ménages du Cap-Breton ont gagné au total des revenus d'emplois de 667,1 millions de dollars ou des revenus moyens annuels de 133,4 millions de dollars.

Le total de l'apport au PIB a été de 1,2 milliard de dollars, soit un apport moyen de 240 millions de dollars par année.

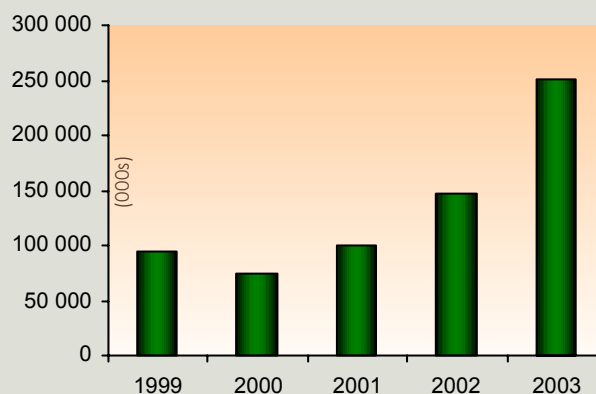
Voici certaines des principales retombées fiscales :

- une augmentation des revenus provinciaux de l'ordre de 84 millions de dollars, soit en moyenne 16,8 millions de dollars par année;
- une augmentation des revenus fédéraux de l'ordre de 91,2 millions de dollars, soit 18,2 millions de dollars par année;
- des économies au compte d'assurance-emploi estimées en moyenne à 30,6 millions de dollars par année; et
- une augmentation des revenus municipaux de l'ordre de 10,8 millions de dollars, soit en moyenne 2,2 millions de dollars par année.

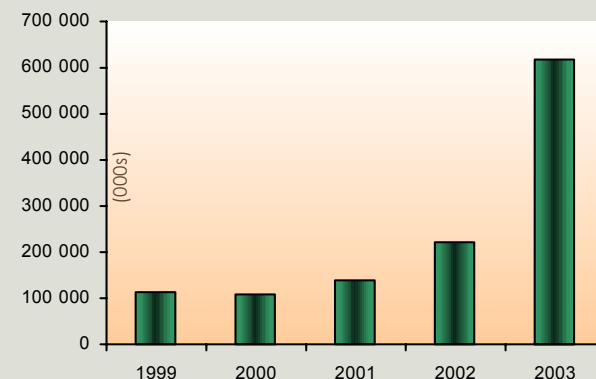
## TOTAL DES EMPLOIS CRÉÉS



## REVENUS DU TRAVAIL



## PIB



Les consultants ont procédé à une analyse coûts-avantages des programmes exécutés par la SECB et ont conclu que chaque dollar investi par la SECB dans l'économie du Cap-Breton génère cinq dollars en revenu des ménages.

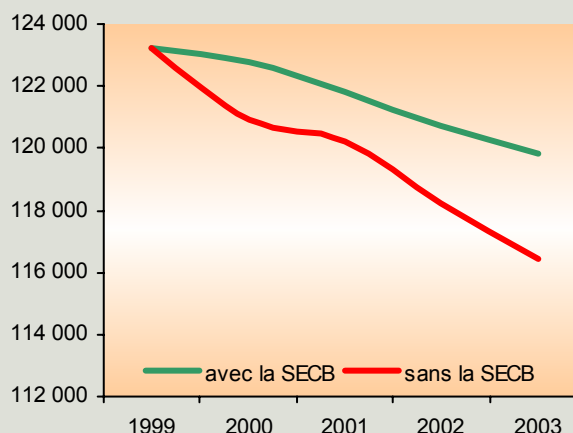
Ils ont également examiné quelques scénarios intéressants, particulièrement ce que serait la conjoncture économique sans la présence de la SECB. Pour ce faire, les consultants ont examiné les effets macroéconomiques de l'activité de la SECB sur les données démographiques, la migration de la population et le chômage. Les répercussions macroéconomiques ont été mesurées en simulant l'économie sans la SECB et donc en présumant que la création d'emplois et de revenus supplémentaires ne se serait pas produite. L'absence de la SECB entraîne plusieurs conséquences, soit :

- l'augmentation du nombre de personnes au chômage;
- l'accroissement de l'exode dû à l'augmentation du chômage;
- la baisse de la croissance de la population en raison de l'exode.

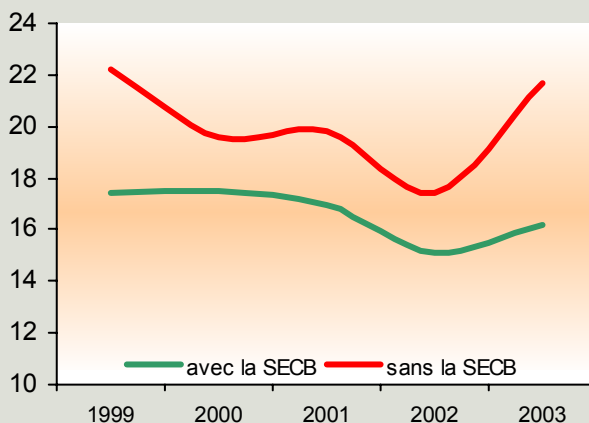
La perte des emplois créés grâce à la SECB déclenche un enchaînement de déclin pour l'économie du Cap-Breton. Selon la simulation de l'économie sans la SECB, il faut compter, en date de 2004, 12 691 personnes en moins, soit 10,6 % de la population réelle en 2003. De 1999 à 2003, il est estimé que la main-d'œuvre aurait diminué de 8 509 personnes (une baisse de 13,3 %) et le nombre de personnes occupées, de 9 383, soit une baisse de 17,8 %. Toujours selon l'étude, ces changements auraient donné lieu à un taux de chômage de 21,7 %, comparativement au taux de chômage réel de 16,2 % en 2003.

D'après l'examen des résultats de l'analyse des retombées économiques, il semble que la croissance économique soit la principale retombée et que les programmes de la SECB influent favorablement sur l'économie du Cap-Breton.

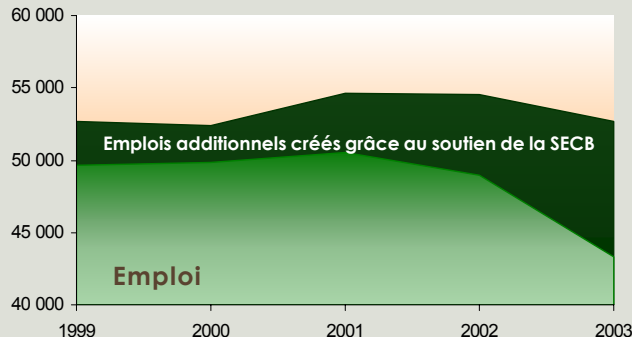
## POPULATION



## TAUX DE CHÔMAGE



## EMPLOI



# RENDEMENT EN REGARD DES OBJECTIFS

## PRIORITÉ STRATÉGIQUE – AIDE AUX ENTREPRISES

### OBJECTIF

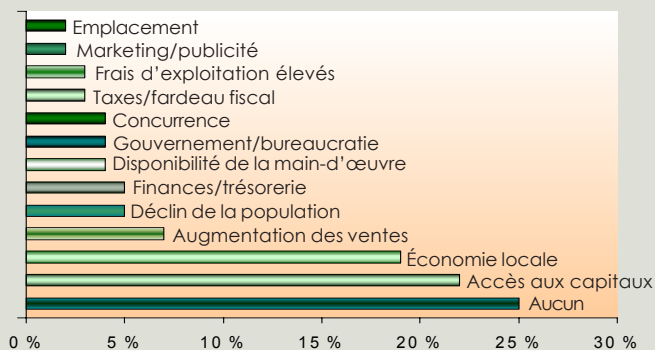
Développer l'économie en encourageant le secteur privé à investir dans des projets qui rendent les entreprises commerciales plus compétitives et qui accroissent les possibilités d'affaires afin de créer des emplois durables.

En 2004, la SECB a retenu les services du Intelligence Consulting Group Inc. afin de réaliser l'Enquête auprès des entreprises de l'île du Cap-Breton. Une liste exhaustive des entreprises et des organismes présents au Cap-Breton a été élaborée dans le cadre de l'enquête. Selon les renseignements recueillis pour réaliser les entrevues téléphoniques, il y a environ 5 426 établissements commerciaux au Cap-Breton. Les entrevues ont été réalisées auprès de 2 169 entreprises. En guise de réponse à la question portant sur l'obstacle majeur à l'expansion des entreprises, deux répondants sur dix (22 %) ont mentionné en premier lieu l'accès aux capitaux.

La SECB appuie le développement des entreprises en les aidant à surmonter les obstacles à la croissance, particulièrement l'accès aux capitaux. La SECB peut fournir un accès aux capitaux sous forme de prêts accordés avec ou sans garantie ou sans exiger d'intérêts, de capitaux propres ou de contributions non remboursables. En 2004-2005, la SECB a accordé une aide totalisant plus de 6 millions de dollars dans le cadre de ses activités d'aide aux entreprises.

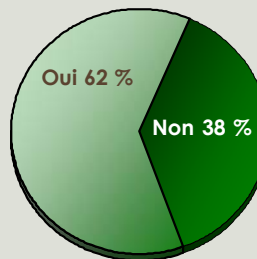
Toujours en 2004-2005, la SECB a aidé de nombreuses entreprises à améliorer leur site Web et à se doter de capacités de commerce électronique. Grâce à leur site Web, les entreprises peuvent réaliser des activités de marketing et de marchandisage spécialisées, ce qui, ultimement, entraîne une hausse des revenus et la création d'emplois.

## OBSTACLES À L'EXPANSION



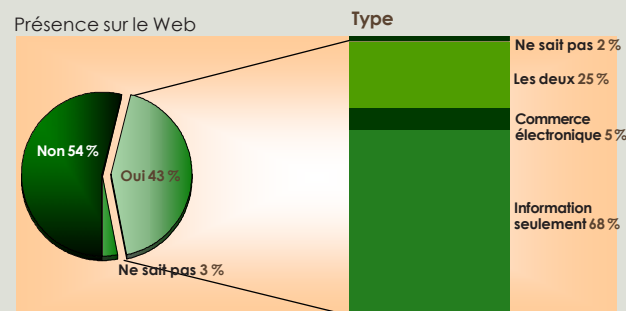
Source : Enquête auprès des entreprises de l'île du Cap-Breton, Intelligence Consulting Group Inc., novembre 2004

## EXPORTATION À L'EXTÉRIEUR DE L'ÎLE



Selon l'Enquête auprès des entreprises du Cap-Breton, trois établissements sur cinq au Cap-Breton (62 %) exportent, c'est-à-dire qu'ils vendent des biens ou services sur des marchés à l'extérieur de l'île ou à des visiteurs de l'extérieur de l'île. Essentiellement, cela signifie que 62 % des entreprises de l'île obtiennent des rentrées d'argent provenant de l'extérieur de l'île.

## SITES D'AFFAIRES



Quatre répondants sur dix (43 %) ont dit que leur organisme respectif avait une présence quelconque sur le Web. Des représentants d'organismes ayant un site Web, les deux tiers (68 %) disent que leur site ne sert qu'à informer. Cinq pour cent mentionnent que leur site est un site de commerce électronique, conçu précisément pour les transactions commerciales en direct. Le quart des répondants déclarent que leur site sert à la fois à informer et à accepter des transactions commerciales électroniques.

## AIDE AUX COLLECTIVITÉS - RÉSULTATS ATTEINTS

| Mesures  | Objectif annuel | Rendement en regard des objectifs |         |          |         |          | Total     | Objectif quinquennal | % de l'objectif atteint |
|--|-----------------|-----------------------------------|---------|----------|---------|----------|-----------|----------------------|-------------------------|
|  |                 | 2001                              | 2002    | 2003     | 2004    | 2005     |           |                      |                         |
| Nombre estimatif d'emplois créés**                     | 50              | 413                               | 68      | 124      | 404***  | 65       | 1 074     | 600                  | 179 %                   |
| Valeur en dollars du financement suscité               | 3,0 M\$         | 43,1 M\$*                         | 2,9 M\$ | 5,7 M\$  | 3,3 M\$ | 14,9 M\$ | 69,9 M\$  | 35,0 M\$             | 200 %                   |
| Valeur en dollars des nouvelles ventes à l'exportation | 2,0 M\$         | 55,7 M\$                          | 2,9 M\$ | 81,1 M\$ | 0,5 M\$ | 20,4 M\$ | 160,6 M\$ | 10,0 M\$             | 1 606 %                 |

● Interruption et/ou objectif non atteint ▲ Objectif non atteint/dérèpage ■ Objectif atteint ou dépassé

\*Basé sur le coût total du projet.

\*\* Ce nombre comprend les emplois créés grâce aux activités de la SECB relativement à l'Aide aux collectivités et au Fonds d'adaptation des collectivités (FAC).

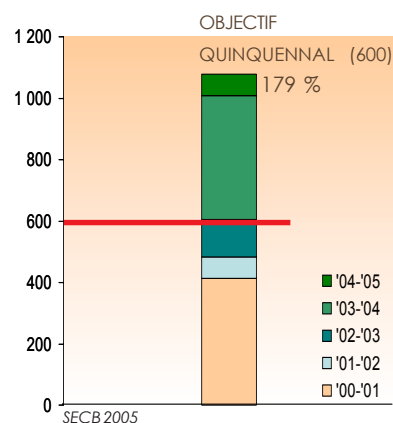
\*\*\* Ce nombre comprend les emplois créés en combinant un projet du FAC visant la construction d'un centre d'incubation et le projet de centre de téléservices de Spiegel, puisque les deux projets dépendaient l'un de l'autre.

Grâce à l'aide qu'elles ont reçue de la SECB, les entreprises ont pu créer des emplois, accroître leurs ventes à l'exportation et profiter d'investissements d'autres sources.

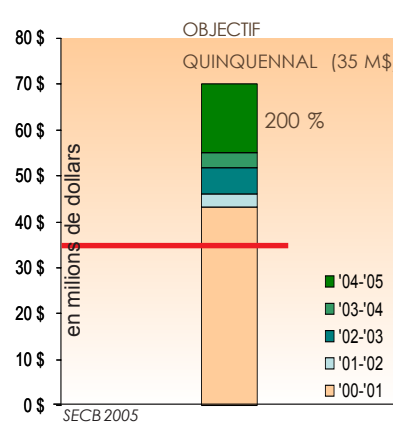
Entre le 1<sup>er</sup> avril 2000 et le 31 mars 2005, la SECB a contribué directement à la création d'environ 1 074 emplois. En 2004-2005, la SECB a dépassé son objectif annuel et ses objectifs quinquennaux pour la création d'emplois, pour les ventes à l'exportation et pour les investissements suscités.

Cours des cinq dernières années, la Société a aidé à générer des nouveaux investissements de 70 millions de dollars et des ventes à l'exportation de 160,6 millions de dollars.

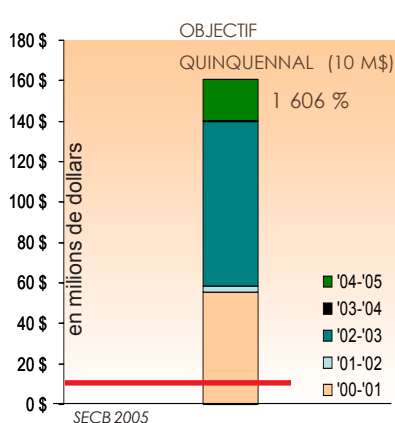
### NOMBRE ESTIMATIF D'EMPLOIS CRÉÉS



### FINANCEMENT SUSCITÉ



### NOUVELLES VENTES À L'EXPORTATION





## PRIORITÉ STRATÉGIQUE – AIDE AUX COLLECTIVITÉS

### OBJECTIF

Aider les collectivités à planifier et à mettre en œuvre des projets de développement qui mènent directement à une activité économique autosuffisante à long terme.

En 2004-2005, la SECB a continué de travailler étroitement avec divers organismes de développement économique des collectivités afin de réaliser les objectifs mis de l'avant par les collectivités.

Le travail de développement des collectivités a pris de nombreuses formes pendant l'année, notamment les suivantes : ateliers d'innovation dans les collectivités rurales, séances de formation en gestion pour les entreprises dans un YMCA local, établissement d'une installation de gestion des données environnementales à l'Université du Cap-Breton, rénovation du centre d'exposition agricole et divers travaux d'infrastructure dans les collectivités.



*Au cours des cinq dernières années, la SECB a accordé des sommes considérables à des projets d'infrastructure touristique, dont le terminal portuaire de Sydney, le centre municipal de Port Hawkesbury et le centre du commerce et des congrès de Membertou. Ces projets ont tous été réalisés en 2004-2005.*

La SECB a également maintenu son programme de soutien des festivals et des événements spéciaux en accordant plus de 174 800 \$ à 65 festivals et événements spéciaux dans l'Île.



La SECB a dépassé son objectif annuel et son objectif quinquennal relativement à l'investissement suscité. En 2004-2005, elle a suscité des investissements de 4.1 millions de dollars grâce à ses activités d'aide aux collectivités. Au cours des cinq dernières années, ces activités ont donné lieu à des investissements d'une valeur de 18,6 millions de dollars.

En 2002-2003, la SECB s'est fixé un objectif quant aux projets d'amélioration des infrastructures. Cet objectif est actuellement de six projets par année et de 13 projets sur cinq ans. Depuis l'établissement de son objectif, la SECB a appuyé 22 projets d'infrastructure, dépassant ainsi son objectif sur cinq ans.

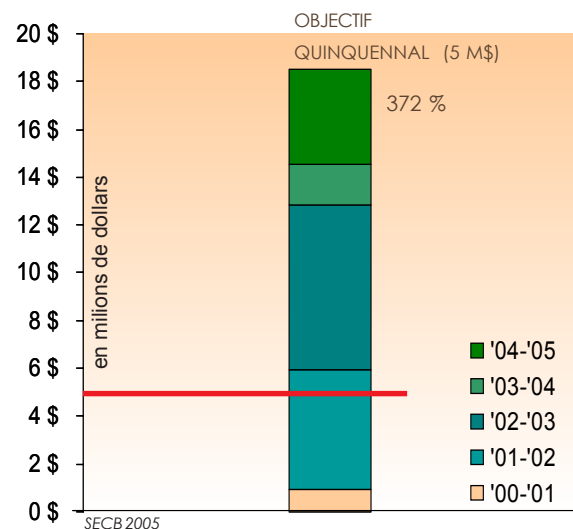
La SECB continue d'appuyer l'organisation de congrès et d'activités sportives. En 2004-2005, elle a été l'un des principaux commanditaires de la remise des prix de l'Association de la musique de la côte est qui a eu lieu à Sydney en février. Les retombées d'une telle activité pendant la saison morte a donné un formidable coup de pouce à l'économie du Cap-Breton. Les dépenses touristiques directes et indirectes liées à cette activité sont estimées à plus de 5 millions de dollars.

## FONDS D'ADAPTATION DES COLLECTIVITÉS - RÉSULTATS ATTEINTS

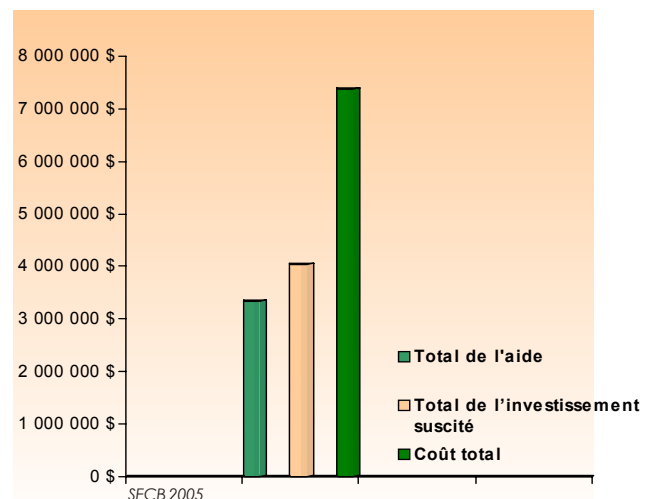
| Mesure                                   | Objectif annuel | Rendement en regard des objectifs |                 |                 |                 |                 | Total    | Objectif quinquennal | % de l'objectif atteint |
|--|-----------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------|----------------------|-------------------------|
| Valeur en dollars du financement suscité | 1,0 M\$         | 2001<br>0,9 M\$                   | 2002<br>5,0 M\$ | 2003<br>6,9 M\$ | 2004<br>1,7 M\$ | 2005<br>4,1 M\$ | 18,6 M\$ | 5,0 M\$              | 372% ■                  |

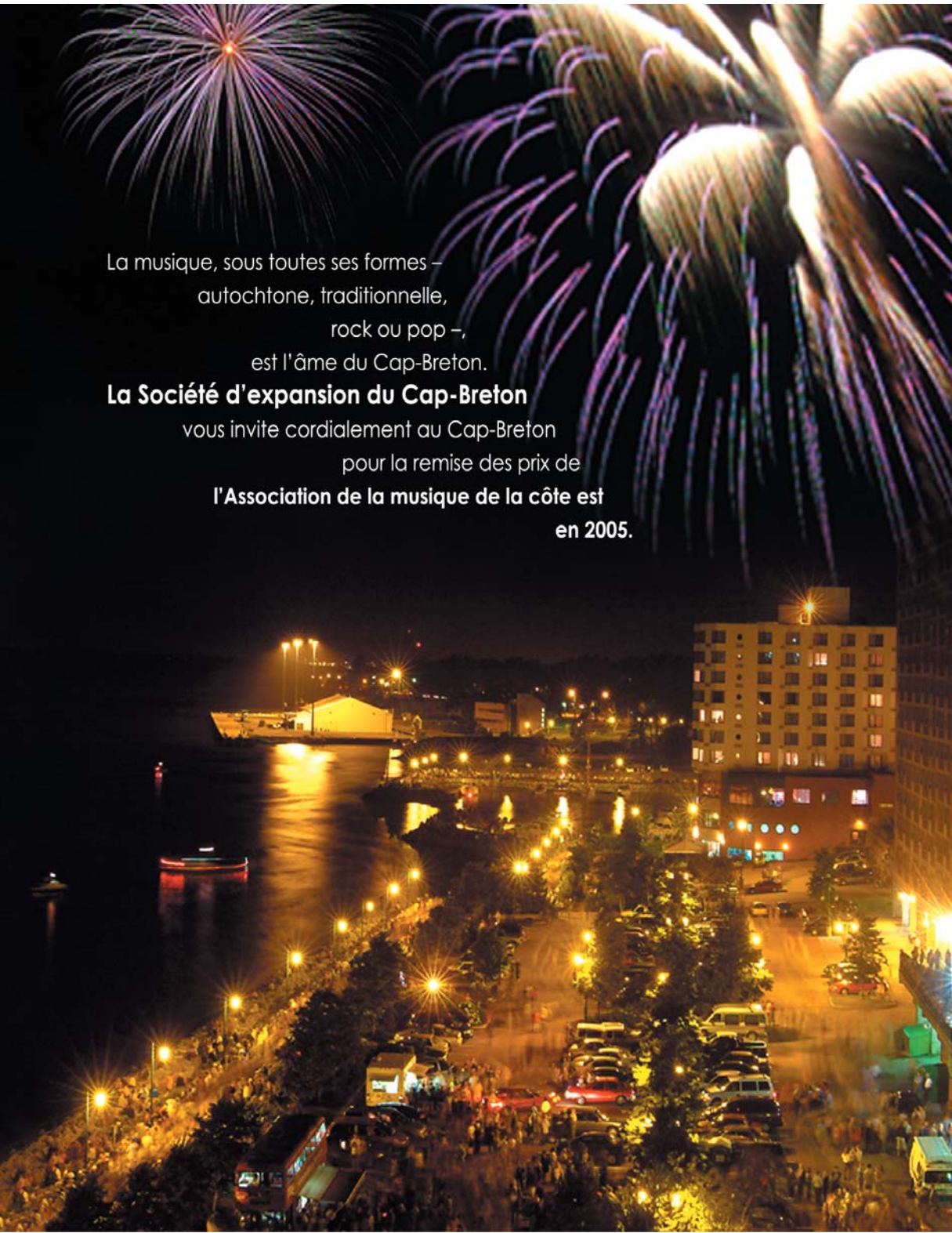
● Interruption et/ou objectif non atteint ▲ Objectif non atteint/dérageage ■ Objectif atteint ou dépassé

### INVESTISSEMENT SUSCITÉ



### AIDE AUX COLLECTIVITÉS 2004-05





La musique, sous toutes ses formes –  
autochtone, traditionnelle,  
rock ou pop –,  
est l'âme du Cap-Breton.

**La Société d'expansion du Cap-Breton**

vous invite cordialement au Cap-Breton

pour la remise des prix de

**l'Association de la musique de la côte est**

**en 2005.**

## PRIORITÉ STRATÉGIQUE – INVESTISSEMENT

### OBJECTIF

Attirer de nouveaux investissements commerciaux à l'île du Cap-Breton.

Selon une étude portant sur les choix concurrentiels menée par le cabinet international de comptables et d'experts-conseils KPMG, le Cap-Breton offre d'importants avantages concurrentiels par rapport à diverses villes des pays du G 7. Le rapport prévoit un indice de comparaison des coûts pour certaines villes du Canada et d'autres pays. Cet indice est basé sur la cote de 100, la moyenne nationale des États Unis. Toutes les villes sont classées par rapport à cette cote de base. Parmi les 121 villes visées par l'étude (98 grands centres et 23 autres villes canadiennes, dont Sydney), la ville de Sydney, au Cap-Breton, est arrivée ex æquo au sixième rang pour ce qu'il en coûte de faire des affaires.

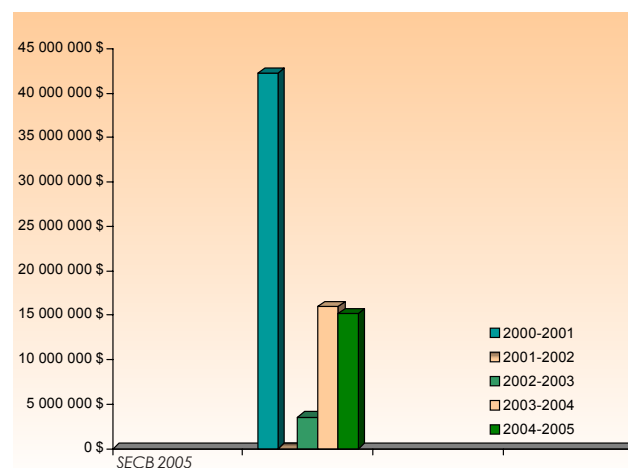
| COTE     | VILLE                           | Valeur de l'indice<br>(Moyenne des<br>États-Unis = 100) |
|----------|---------------------------------|---|
| 1        | Pictou (Nouvelle-Écosse)        | 85,0  |
| 2        | Alma (Québec)                   | 85,3  |
| 3        | Sherbrooke (Québec)             | 86,5  |
| 4        | Truro (Nouvelle-Écosse)         | 86,6  |
| 5        | Prince Albert (Saskatchewan)    | 87,6  |
| <b>6</b> | <b>Sydney (Nouvelle-Écosse)</b> | <b>87,7</b>   |
| 6        | Red Deer (Alberta)              | 87,7  |

Étude de KPMG sur les choix concurrentiels en 2004

Seulement cinq régions présentent un indice des coûts inférieur à celui obtenu par la ville de Sydney, qu'il s'agisse d'une comparaison avec les villes canadiennes uniquement ou avec toutes les villes comprises dans le rapport de KPMG. La cote de 87,7 qu'a obtenue Sydney signifie que, dans l'ensemble, les entreprises peuvent s'attendre à ce que leurs coûts soient de 12,3 % inférieurs aux coûts moyens aux États Unis.

La SECB maintient son engagement à l'égard de la croissance des investissements au Cap-Breton. Grâce à de nouveaux investissements commerciaux, une région peut profiter de retombées économiques et de compétences dont elle a grand besoin. La SECB s'est fixé un objectif quinquennal et des objectifs annuels à l'égard des nouveaux investissements. Elle s'attache à trouver des investissements étrangers directs et des investissements provenant d'autres régions du Canada. La SECB a d'ailleurs dépassé son objectif annuel et ses objectifs quinquennaux sur ce chapitre puisqu'elle a attiré des investissements d'environ 14,1 millions de dollars au Cap-Breton en 2004-2005. Au cours des cinq dernières années, la SECB a attiré des investissements évalués à 75,8 millions de dollars au Cap-Breton.

### INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ET CANADIENS



## INVESTISSEMENT - RÉSULTATS ATTEINTS

| Mesure   | Objectif annuel | Rendement en regard des objectifs |      |         |          |          | Total    | Objectif quinquennal | % de l'objectif atteint |
|--|-----------------|-----------------------------------|------|---------|----------|----------|----------|----------------------|-------------------------|
|  |                 | 2001                              | 2002 | 2003    | 2004     | 2005     |          |                      |                         |
| Valeur en dollars des nouveaux investissements | 2,0 M\$         |                                   |      |         |          |          | 75,8 M\$ | 10,0 M\$             | 768 % ■                 |
| Investissements canadiens                      |                 | 42,2 M\$                          | - \$ | 3,5 M\$ | - \$     | 12,7 M\$ | 58,4 M\$ |                      |                         |
| Investissements étrangers                      |                 | - \$                              | - \$ | - \$    | 16,0 M\$ | 1,4 M\$  | 17,4 M\$ |                      |                         |

● Interruption et/ou objectif non atteint ▲ Objectif non atteint/dérapsage ■ Objectif atteint ou dépassé

En 2004-2005, la SECB, en association avec le FICB et l'APECA, a réussi à attirer l'entreprise Keata Pharma Inc., une société de fabrication à contrat de produits pharmaceutiques. Ce projet devrait créer jusqu'à 165 emplois sur trois ans. Dans le cadre d'un projet connexe, l'Université du Cap-Breton s'associe à l'entreprise pour offrir un nouveau programme de certificat en biotechnologie et en technique pharmaceutique et former de futurs employés. Le financement du programme de certificat est rendu possible grâce au soutien de la SECB. La société mère de Keata, PharmEng Technology Inc., entend également mettre sur pied un bureau de consultation pharmaceutique au Cap-Breton, ce qui créera douze emplois spécialisés.



## PRIORITÉ STRATÉGIQUE – DÉFENSE DES INTÉRÊTS

### OBJECTIF

Défendre les intérêts, les priorités et les préoccupations du Cap-Breton dans la prise de décisions par le gouvernement.

Les activités de défense des intérêts de la SECB visent à assurer une plus grande présence du Cap-Breton lors des rencontres intergouvernementales et intragouvernementales. Elles permettent de veiller à ce que les décideurs aient les besoins particuliers de la région bien en tête lors de l'examen des programmes provinciaux ou régionaux.

En 2004-2005, le bureau de défense des intérêts a participé à diverses rencontres et discussions avec des comités et groupes de travail où le point de vue, les enjeux et les possibilités du Cap-Breton étaient à l'ordre du jour. Voici certains de ces comités :

- Conseil fédéral et ses sous-comités;
- Initiative visant l'économie des sciences de la vie;
- Comités de coordination des mesures fédérales de développement économique et sous ministres provinciaux;
- Comité consultatif sur le développement économique des Autochtones;
- Équipe Innovation de la Nouvelle Écosse;
- Groupe de travail sur la défense des intérêts;
- Comité consultatif économique " Marshall ";
- Présidence, Programme Renforcer nos communautés (Équipe Innovation de la Nouvelle-Écosse);
- Groupe de travail sur le changement climatique;
- Groupe de travail de l'APECA sur les collectivités autochtones;
- Groupe de travail de l'APECA sur l'immigration;
- Liaison entre la SECB et l'APECA;
- Association du développement des sciences de la vie;
- Comité d'orientation du Conseil fédéral.

En 2004-2005, le bureau de défense des intérêts s'est attardé aux priorités suivantes :

### Relations bilatérales

Le bureau de défense des intérêts a continué de cibler les secteurs communs à la SECB et à d'autres ministères, en mettant l'accent sur les relations horizontales et l'amélioration de l'efficacité. La SECB s'est également penchée sur les secteurs où elle peut agir comme agent d'exécution indépendant.

### Immigration

Le groupe de travail de l'APECA et de la SECB sur l'immigration a formulé des recommandations relativement au rôle possible de l'immigration dans le développement économique de la province. La démarche adoptée visera à attirer, à sensibiliser, à accueillir et à intégrer les immigrants et à les inciter à demeurer dans la région. La SECB consulte d'autres partenaires fédéraux pour élaborer la stratégie en vue de résoudre les problèmes de la région de l'Atlantique en matière d'immigration.

## Équipe Innovation de la Nouvelle-Écosse

Les priorités de l'Équipe Innovation cette année visaient la commercialisation et le développement régional.

### Collectivités autochtones

La SECB s'associe à diverses collectivités des Premières nations au Cap-Breton pour réaliser des objectifs de développement économique.

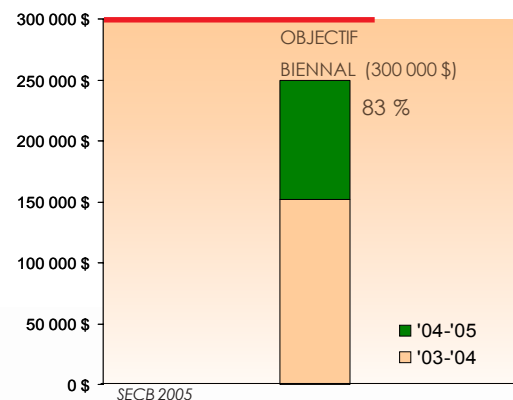
La SECB est membre du Comité tripartite de développement économique (CTDE), un partenariat entre le gouvernement fédéral, la province et les collectivités des Premières nations de la Nouvelle-Écosse. Le comité fait la promotion de l'emploi et d'autres possibilités économiques susceptibles d'améliorer les conditions de vie des Autochtones.

La Société est également membre du réseau des agents de développement économique, un groupe de bénévoles qui se réunit régulièrement pour discuter de questions liées à la population autochtone. Ce groupe a participé activement à des projets locaux et à des mesures à l'échelle provinciale et nationale qui influent sur le développement des Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse. Les agents de développement économique offrent bénévolement leur temps et leurs observations et travaillent à des propositions appuyées par le CTDE.

### Gains en efficacité relatifs aux frais de fonctionnement

En 2004-2005, la SECB a atteint 65 % de son objectif à l'égard des gains en efficacité relatifs aux frais de fonctionnement et 83 % de son objectif biennal. Il a été convenu en janvier 2005 que l'essentiel de la fonction de défense des intérêts relèverait du bureau de la SECB à Sydney. Cette décision a bien sûr influé sur l'objectif de 2004-2005.

### GAINS EN EFFICACITÉ RELATIFS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT



### DÉFENSE DES INTÉRÊTS - RÉSULTATS ATTEINTS

| Mesure   | Objectif annuel | Rendement en regard des objectifs |      |      |            |           | Total      | Objectif quinquennal | % de l'objectif atteint |   |
|--|-----------------|-----------------------------------|------|------|------------|-----------|------------|----------------------|-------------------------|---|
|  |                 | 2001                              | 2002 | 2003 | 2004       | 2005      |            |                      |                         |   |
| Valeur en dollars des gains en efficacité relatifs aux frais de fonctionnement | 150,000 \$      | S.O.                              | S.O. | S.O. | 152 100 \$ | 97 700 \$ | 249 800 \$ | 300 000 \$           | 83 %                    | ▲ |

● Interruption et/ou objectif non atteint ▲ Objectif non atteint/dérapproché ■ Objectif atteint ou dépassé

\*Les gains en efficacité relatifs aux frais de fonctionnement sont calculés selon une méthode fondée sur l'hypothèse voulant qu'un aller-retour entre Sydney et Halifax coûte en moyenne 950 \$. Les économies liées aux déplacements sont estimées en multipliant ce tarif par le nombre de jours pendant lesquels le personnel de la SECB aurait normalement été tenu d'assister à des réunions. La méthode ne vise pas à fixer une règle « d'économie des frais » pour se rendre aux réunions, aux activités ou aux séances auxquelles le directeur de la Défense des intérêts prend part et auxquelles la SECB n'aurait pas normalement participé.

## PRIORITÉ STRATÉGIQUE – ORIENTATION ET RECHERCHE

### OBJECTIF

Aider à fournir une base solide pour les politiques, les priorités et les programmes de la Société.

La formulation des politiques nécessite de solides recherches et analyses. Les recherches de la SECB sont représentatives et solidaires :

- des nouveaux enjeux économiques locaux;
- des possibilités et des défis structurels;
- des considérations sectorielles particulières;
- des politiques du gouvernement du Canada;
- des mesures de la SECB en matière de programmes et de développement;
- de la nécessité d'assurer une gestion et une évaluation continues du rendement.

En 2004-2005, le Groupe des politiques de la SECB a procédé à trois projets de recherche.

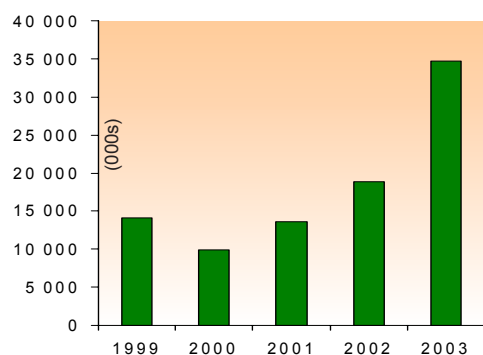
### *Impact économique de l'aide fédérale au développement sur l'île du Cap-Breton*

Ce rapport présente une évaluation exhaustive de l'incidence des programmes de développement fédéraux de la SECB sur une période de cinq ans allant de 1999-2000 à 2003-2004. L'évaluation prévoit, sur une base annuelle, une analyse des retombées économiques (emplois, revenus et PIB), une analyse des retombées fiscales (revenus et économies de coûts par ordre de gouvernement) et un examen de l'évolution de la structure économique du Cap-Breton.

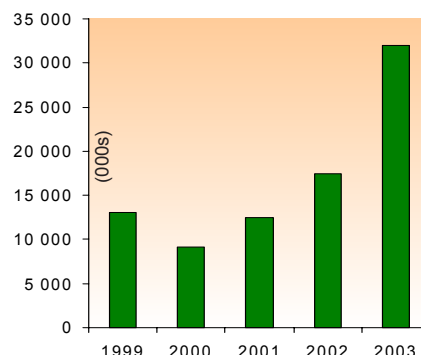
## RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Selon l'étude, les investissements réalisés par la SECB à ce jour créeront des sources de revenus futures pour les divers paliers d'administration publique selon un rapport coûts-avantages de 2,77.

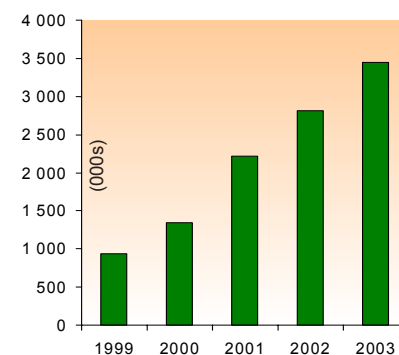
### REVENUS FÉDÉRAUX



### REVENUS PROVINCIAUX



### REVENUS MUNICIPAUX



Source: Canmac Economics/ Dan White & Associates

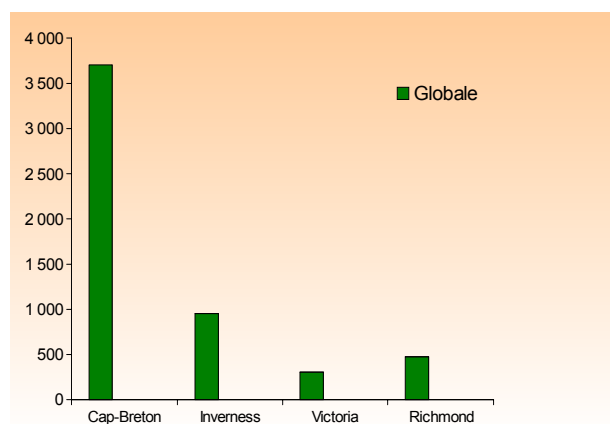


### Enquête auprès des entreprises de l'île du Cap-Breton

Pour réaliser le travail de développement voulu à l'île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave, il faut disposer des meilleurs renseignements qui soient sur le contexte des affaires et l'économie en général.

Le fait d'améliorer la qualité des données économiques sur le Cap-Breton permettra aux décideurs de prendre des décisions avisées et opportunes. Pour y parvenir, la SECB a chargé un consultant de mener une enquête auprès des entreprises du Cap-Breton et de recueillir des données pertinentes pour analyse. Le consultant présente les résultats de l'enquête dans son rapport et les utilise afin de formuler des estimations visant le secteur commercial de l'île dans son ensemble.

### ENTREPRISES



### Évaluation des possibilités de développement économique relatives aux sites de la mine Prince et de l'installation de préparation du charbon de Victoria Junction

En 2002-2003, la Société a conclu un protocole d'entente avec la DEVCO dans le but de permettre l'établissement d'un cadre de prise de décisions et de gestion pour assurer l'identification des terrains offrant un potentiel de développement économique ainsi que l'évaluation environnementale et la remise en état de ces terrains, et pour rendre possible leur transfert de la DEVCO à la SECB, de manière opportune et efficace. L'évaluation porte sur deux biens de la DEVCO, soit le site de la mine Prince et celui de l'installation de préparation du charbon de Victoria Junction, et vise à déterminer s'il est possible d'y réaliser des activités de développement économique durable.

Au cours des cinq dernières années, la SECB a réalisé 35 projets de recherche, atteignant ainsi 87,5 % de son objectif quinquennal. Elle a mené trois études de recherche en 2004-2005. Diverses autres études ont été entreprises, mais, faute de temps, elles ont été reportées à l'exercice 2005-2006.

## ORIENTATION ET RECHERCHE - RÉSULTATS ATTEINTS

| Mesure  | Objectif annuel | Rendement en regard des objectifs |      |      |      |      | Total | Objectif quinquennal | % de l'objectif atteint |
|---|-----------------|-----------------------------------|------|------|------|------|-------|----------------------|-------------------------|
|   |                 | 2001                              | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |       |                      |                         |
| Études de recherche qui procurent une base solide pour les politiques et les programmes de la Société | 8               | 8                                 | 8    | 9    | 7    | 3    | 35    | 40                   | 88 % ▲                  |

● Interruption et/ou objectif non atteint ▲ Objectif non atteint/dérageage ■ Objectif atteint ou dépassé

## PRIORITÉ STRATÉGIQUE – PRESTATION DE SERVICES AU NOM DU GOUVERNEMENT DU CANADA

### OBJECTIF

Offrir des programmes et des services pour le compte du gouvernement du Canada, y compris l'APECA, afin d'accroître les possibilités de développement économique à l'île du Cap-Breton et, plus précisément, de stimuler la croissance des revenus gagnés et les possibilités d'emploi dans la région.

La SECB exécute les programmes suivants pour le compte de l'APECA :

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (PDE) :** Le PDE permet d'appuyer la mise sur pied, l'agrandissement et la modernisation des PME en offrant un accès aux capitaux sous forme de prêts accordés sans intérêts et sans exiger de garantie. Ces prêts sont remboursables ou non remboursables. Les organisations sans but lucratif qui offrent des services aux entreprises de la région de l'Atlantique peuvent également obtenir de l'aide.

**PROGRAMME DE SERVICES-CONSEILS (PSC) :** Grâce au PSC, les entreprises clientes qui souhaitent saisir une occasion d'affaires ou résoudre un problème ont accès à des services de consultation.

**INFRASTRUCTURES CANADA :** Le Programme Infrastructures Canada (un partenariat de six ans signé par le gouvernement fédéral et les provinces) doit accélérer la relance économique par la création d'emplois de courte et de longue durée grâce à des investissements dans les collectivités locales, tout en renouvelant et en renforçant l'infrastructure matérielle.

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS :** Le Programme de développement des collectivités appuie les CBDC, des organismes autonomes sans but lucratif, afin d'aider les entrepreneurs en milieu rural à avoir accès à l'information, aux conseils et aux capitaux dont ils ont besoin pour réussir.

**PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT AU CANADA ATLANTIQUE (PICA) :** Le PICA est une mesure de 700 millions de dollars qui permet d'investir dans quatre domaines principaux : Innovation, Développement économique des collectivités, Commerce et investissement, et Entrepreneurship et perfectionnement des compétences.

| PROGRAMMES DE L'APECA 2004/2005 (ENGAGEMENTS)               | NOMBRE DE PROJETS | AIDE          |
|---|-------------------|---------------|
| Programme de développement des entreprises                  | 103               | 14 853 325 \$ |
| Programme de services-conseils                              | 25                | 130 422 \$    |
| Infrastructures Canada*                                     | 16                | 15 831 984 \$ |
| Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique      |                   |               |
| - Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités | 30                | 8 539 876 \$  |
| - Fonds d'innovation de l'Atlantique                        | 0                 | 0 \$          |
| - Entrepreneurship et perfectionnement des compétences      | 11                | 556 127 \$    |
| - Commerce et investissement                                | 3                 | 40 049 \$     |

\* Correspond à l'aide de 2001 à mars 2005

## FONDS D'INVESTISSEMENT DU CAP-BRETON (FICB)

Le FICB a été constitué en société en août 2000. Il possède son propre conseil d'administration et rend compte au Parlement en présentant son propre plan d'entreprise et un rapport annuel. La SECB a signé un protocole d'entente avec le FICB en vue de lui fournir des services de secrétariat et un soutien opérationnel. La SECB affecte du personnel au conseil d'administration et au fonctionnement du FICB. Il est possible de consulter les résultats et les rapports annuels du FICB dans le site Web [www.ficb.ca](http://www.ficb.ca).

### PRESTATION DE SERVICES : ACTIVITÉS 2004-2005



En 2004-2005, le FICB a accordé du financement à trois entreprises de fabrication, Techlink International, Copol International Ltd. et Tesma International. Celles-ci font partie de la collectivité locale des affaires et elles contribuent à la prospérité de l'Île. Ces entreprises, qui procurent plus de 400 emplois, élargissent les assises économiques de l'Île.



# EXPLOITATION

DARR (Cape Breton) Limitée est une filiale de la SECB; elle agit à titre de société de portefeuille immobilier et de développement. Elle a comme principaux objectifs de faire l'acquisition et l'aliénation de propriétés qui rapportent au Canada et d'encourager le secteur privé à investir. DARR gère les quatre installations de la Société : le centre de ressources de Point Edward, le centre d'entreprises de Port Hawkesbury, le centre des arts et de l'innovation de Silicon Island et la maison MacDonald.

La SECB a apporté un certain nombre d'améliorations aux immobilisations de Silicon Island en prévision de son déménagement au cours de l'exercice 2005-2006. On s'attend à ce que cette réinstallation donne lieu à une économie annuelle de 300 000 \$.

En 2004-2005, la SECB a mis en vente une partie de l'installation de Point Edward. Même si la propriété a suscité des manifestations d'intérêt, elle n'a pas été vendue. On a trouvé un nouveau locataire pour une partie inoccupée du centre d'entreprises de Port Hawkesbury. La maison MacDonald demeure occupée au complet.

En 2002-2003, la SECB a conclu un protocole d'entente avec la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) afin de pouvoir transférer des propriétés offrant des possibilités de développement économique de la DEVCO à la SECB. En 2004-2005, la SECB a évalué deux propriétés appartenant à la DEVCO soit le site de la mine Prince et celui de l'installation de préparation du charbon de Victoria Junction. On a conclu que l'emplacement de Victoria Junction pourrait être mis en valeur.

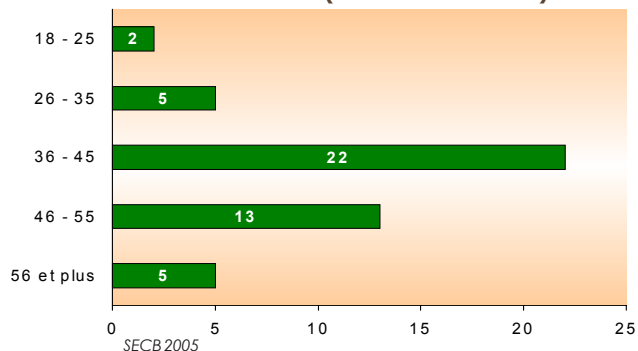
## RESSOURCES HUMAINES

La SECB a son bureau principal à Sydney, en Nouvelle Écosse, et un bureau auxiliaire à Port Hawkesbury. La Société compte diverses unités administratives qui relèvent du vice-président, qui est également directeur général. Ces divisions sont les suivantes :

- programmes commerciaux;
- développement;
- vérification interne;
- services généraux;
- défense des intérêts;
- fonctionnement;
- communications.

La SECB compte actuellement sur un effectif de 47 personnes, dont la moyenne d'âge est de 44 ans, ce qui est relativement jeune. L'équipe de direction est également représentative de cette jeunesse, l'âge moyen se situant à 48 ans. Non moins de 61,7 % des membres du personnel sont âgés de 45 ans ou moins et 46,8 % font partie du groupe des 36 à 45 ans.

### DONNÉES SUR LES EFFECTIFS PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 MARS 2005)



#### ÂGE MOYEN

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Ensemble du personnel | 44 |
| Haute direction       | 48 |

#### ANNÉES DE SERVICE

|                 |    |
|-----------------|----|
| Moins de 10 ans | 29 |
| 10 à 29 ans     | 17 |
| 30 ans et plus  | 1  |

#### TOTAL DE L'EFFECTIF EN PERSONNEL

47

La SECB fait la promotion de l'éducation, comme le démontre bien le profil éducationnel varié de ses employés. Bon nombre d'employés ont une expérience importante du secteur privé et cela a contribué au succès de la Société. Plus de 17 % des membres du personnel détiennent un titre professionnel et 8,5 % ont un diplôme de maîtrise, 15 % sont bilingues et maîtrisent l'anglais et le français.

Conformément à l'engagement de la SECB relativement à l'apprentissage continu, les membres du personnel doivent établir un plan de formation individuel chaque année.

Au cours de l'année, tous les employés ont eu l'occasion de profiter de divers programmes de formation, notamment à des séances d'évaluation des compétences en français, à une formation en leadership, à une formation sur la régie de la société, à des ateliers sur la planification intégrale de carrière et sur la préparation à la retraite et à des colloques sur la santé et la sécurité. La SECB a investi environ 36 000 \$ dans des activités de formation et de sensibilisation de son personnel.

La SECB reconnaît l'importance de ses employés en leur offrant un salaire et des avantages sociaux intéressants, notamment un régime de soins de santé et de soins dentaires ainsi que l'accès à un programme d'aide aux employés.

Le comité social de la SECB organise diverses activités sociales pendant l'année et veille à souligner comme il se doit les accomplissements importants pour le personnel.

Les activités de perfectionnement des ressources humaines de la SECB visent à répondre aux besoins actuels et à long terme de l'organisation. Le conseil d'administration passe régulièrement en revue les politiques visant les ressources humaines et il a adopté un plan de gestion de la relève. Grâce au recrutement, à la formation en milieu de travail et à des affectations spéciales, le transfert ordonné des responsabilités essentielles est assuré lorsqu'un membre du personnel quitte l'organisation ou prend sa retraite.



Les employés de la SECB font partie intégrante de la collectivité. Ils sont du Cap-Breton et ils ont un intérêt personnel dans la réussite de la mission de la SECB.

Nos employés ont un esprit de civisme très développé, tant au travail qu'à la maison. Au cours de l'année, ils ont donné généreusement temps et argent afin d'appuyer leur collectivité dans le cadre de diverses collectes de fonds.

Leur générosité s'est manifestée en avril avec l'arrivée des premiers signes du printemps. Les employés ont participé au *Jour de la jonquille* de la Société canadienne du cancer et ont recueilli des fonds pour la recherche.

Ils ont également de nouveau participé activement à la campagne « Bowl for Kids' Sake » des Grands frères et Grandes sœurs.

Cette année encore, la Campagne Centraide a été un grand succès. Grâce à leurs généreux dons, les employés se sont classés dans la catégorie Or pour les groupes d'employés.

Les employés ont également trouvé le moyen d'appuyer leur collectivité locale en troquant leurs vêtements de travail contre une tenue plus décontractée les vendredis. Tous les fonds recueillis lors de ces vendredis décontractés ont été versés au « Every Woman's Centre », qui vient en aide aux familles nécessiteuses de l'île du Cap-Breton.



Voici un exemple de la façon dont les employés de la SECB exercent une influence positive sur leur communauté.

Les employés de la SECB, Shaun Bond, Jim Lewis, Ken Martell et Gerard Mcphee, des amis au travail et après le travail, ont décidé de faire bon usage de leur hobby et de recueillir des fonds pour la Société canadienne de la sclérose en plaques. En effet, ils ont enfourché leur vélo et ont parcouru un total de 200 kilomètres en faisant l'aller-retour entre Musquodobit Harbour et Truro dans le cadre du Vélotour SP RONA, en août dernier. Ensemble, ils ont recueilli plus de 3 500 \$ et ont ainsi contribué à la collecte record de l'an dernier : un total de 5,1 millions de dollars a été recueilli au pays pour la recherche sur la sclérose en plaques. La Société canadienne de la sclérose en plaques a également souligné le fait que Jim a recueilli à lui seul plus de 2 000 \$.

Collectivement, ces quatre employés ont consacré plus de 30 années à la SECB, et au fil des ans, ils ont maintes fois démontré leur engagement à l'égard de la participation communautaire. Ils peuvent maintenant ajouter le vélotour à leur impressionnante liste d'activités bénévoles : ils sont entraîneurs au hockey mineur et au soccer, ils participent à La course Terry Fox, ils appuient Grands frères et Grandes sœurs et la Fondation Canadienne Rêves d'Enfants et ils sont bénévoles aux écoles locales.

Nos quatre cyclistes n'ont que de bons souvenirs du vélotour qui, de leur avis est un heureux mélange, puisqu'elle permet d'appuyer une bonne cause et de se retrouver en bonne compagnie.

# RESPONSABILITÉ SOCIALE DE LA SECB

## JEUNES ET ÉDUCATION : NOTRE AVENIR

La SECB a encore une fois offert des bourses aux nouveaux diplômés des écoles secondaires de l'île. Un élève méritant de chacun des comtés de l'île du Cap-Breton a reçu une bourse d'études de 4 000 \$.

La SECB a également versé une contribution non remboursable de 375 000 \$ à l'Université du Cap-Breton pour l'aider à mettre sur pied son programme de certificat en biotechnologie et en technique pharmaceutique, en association avec PharmEng. Cette entreprise pharmaceutique, nouvellement installée au Cap-Breton, fournira du travail à nos futurs diplômés de ce programme de certificat.

Sept étudiants universitaires ont eu l'occasion de travailler et ainsi d'acquérir de l'expérience à la SECB pendant l'été de 2004. La Société a également donné l'occasion à des étudiants au baccalauréat en relations publiques d'acquérir de l'expérience en milieu de travail.

## ÉTIQUE ET VALEURS

Les employés et les représentants de la SECB ne doivent jamais perdre de vue les intérêts supérieurs de la Société. Ils ne doivent pas avoir de conflits d'intérêt en raison de leurs relations d'affaires ou sociales ou d'autres considérations.

Selon le code de conduite de la SECB, les employés et les représentants doivent respecter des normes de conduite exemplaires pour éviter les conflits d'intérêts. Ils respectent ces normes de diverses façons, soit en évitant les situations de conflits d'intérêts ou en les signalant aux autorités responsables, en cessant les activités en question ou en se dessaisissant des actifs en cause. Les employés doivent également respecter la confidentialité des entreprises clientes, y compris leur droit à la sécurité de l'information. La SECB a adopté une politique de confidentialité qui énonce les obligations qui régissent la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels, et qui reconnaît le droit des particuliers à la protection de leur vie privée.

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La SECB ne tient pas pour acquis la beauté naturelle de notre île et son environnement. Pour promouvoir le développement économique durable, la Société examine les aspects écologiques de ses projets et de ses activités.

Dans l'évaluation des demandes de projets, la SECB tient compte des risques pour l'environnement. Bien qu'elle ne soit pas visée par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la SECB a néanmoins adopté la marche à suivre prévue par la Loi. Tous les projets sont soumis à une étude des incidences sur l'environnement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le cas échéant, des mesures d'atténuation sont prises et font partie intégrante du contrat conclu entre la SECB et le client.

À l'interne, la Société a pris de nombreuses mesures pour veiller à respecter l'environnement. Elle s'est dotée d'un programme de recyclage et a pris des moyens pour réduire le gaspillage du papier et le gaspillage de l'électricité.

## DROITS DE LA PERSONNE

La Société offre un milieu de travail qui ne tolère aucune forme de harcèlement pour des motifs de distinction illicite, comme l'âge, l'origine ethnique, la couleur de la peau, la religion, les croyances, le sexe, la nationalité, le lieu d'origine, la citoyenneté, la langue, les convictions politiques, l'état civil, la situation familiale, l'orientation sexuelle ou un handicap. La SECB passe régulièrement en revue ses lignes de conduite relativement aux ressources humaines pour veiller à offrir un climat de travail de premier ordre.

La SECB s'est dotée d'une ligne de conduite officielle sur le harcèlement en milieu de travail. Des employés ne faisant pas partie de la direction sont formés en matière de harcèlement pour s'occuper de tout problème à ce chapitre.

# LANGUES OFFICIELLES/COMMUNICATIONS ET GOUVERNEMENT EN DIRECT

## LANGUES OFFICIELLES

La SECB se conforme à la *Loi sur les langues officielles* (LLO) dans toutes ses activités. Elle entretient des relations étroites avec les communautés de langue minoritaire dans l'Île et avec le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse. Un agent de développement bilingue est mandaté pour travailler à plein temps et expressément avec les groupes et les entreprises de la communauté francophone.

L'organisation du Congrès mondial acadien en Nouvelle-Écosse a attiré l'attention du monde entier sur les collectivités acadiennes de la province, y compris celles du Cap-Breton. La SECB a travaillé avec ces collectivités pendant les années de préparation qui ont précédé l'événement. En collaboration avec les municipalités et les groupes locaux, la SECB a investi dans l'infrastructure pour aider les collectivités à accueillir les visiteurs venus profiter de l'hospitalité et de la culture des Acadiens.

En tant que société d'État, la SECB n'est pas tenue de participer aux activités de coordination du ministère du Patrimoine canadien conformément à l'article 42 de la LLO. Cependant, en raison de son mandat en matière de développement économique et de l'importance de ce mandat pour les communautés de langue minoritaire, la Société collabore avec l'APECA à l'élaboration de ses plans d'action.

Sur le plan opérationnel, la SECB compte un effectif bilingue de base pour offrir ses divers programmes et services dans les deux langues officielles. Des mesures ont été prises en 2004-2005 pour permettre à deux membres de la direction de s'inscrire à plein temps à un programme de formation linguistique en français. Les cours commenceront en 2005-2006. La Société a également nommé un champion des langues officielles, qui est en rapport avec le Conseil du Trésor et d'autres sociétés d'État en vue de promouvoir les langues officielles, tant au sein de la Société que dans la région visée par son mandat.

## COMMUNICATIONS

La Société est présente dans pratiquement tous les aspects de l'économie locale et elle prévoit une vaste gamme de programmes et d'activités pour appuyer les collectivités et les entreprises. Les projets de la SECB, grands et petits, touchent pour ainsi dire toutes les collectivités dans la région visée par son mandat. Dans ses activités de communications, la Société s'efforce de souligner l'importance de ces investissements pour les collectivités qui en profitent. Le message à retenir, c'est qu'il y a de l'espoir, que l'économie du Cap-Breton évolue et que des progrès considérables ont été faits partout dans la région visée par le mandat. Les divers programmes de la SECB ont eu des retombées dans l'Île tout entière, comme par exemple l'établissement d'un centre communautaire à Christmas Island ou à Loch Lomand ou d'une usine de fabrication dans la Municipalité régionale du Cap-Breton.

Les communications de la SECB sont diverses. La Société travaille étroitement avec l'APECA pour appuyer et promouvoir un ensemble de mesures liées à l'entrepreneuriat, à l'innovation, au commerce et aux entreprises féminines. La SECB collabore avec le FICB pour promouvoir le Cap-Breton comme endroit par excellence où faire des affaires. Grâce aux actions stratégiques et aux activités de recherche continues de la SECB, les agents de la Société sont souvent appelés à se prononcer sur la conjoncture économique et à en faire l'analyse.

À l'automne de 2004, des représentants de la SECB ont rencontré une délégation de hauts fonctionnaires du Vietnam pour discuter de développement économique régional.





Au cours de l'année, la Société a publié 39 communiqués portant sur divers projets allant de l'amélioration du Centre de la mi-carême à Saint-Joseph du Moine, à l'établissement, par la Première Nation Eskasoni, d'un laboratoire de sciences naturelles et de nutrition homologué à l'échelle internationale. Les représentants de la SECB ont organisé 20 manifestations spéciales dans l'Île et à Mulgrave et y ont participé. La Société a son propre service de conception graphique et a produit et publié, au cours de l'exercice, plus de 30 annonces dans les journaux et les revues pour présenter des questions de fonctionnement et des grands enjeux de développement économique. La SECB produit et imprime également elle-même son rapport annuel grâce à ses ressources et à ses compétences internes.

De nombreux (21) exposés ont été présentés aux organismes locaux, aux regroupements d'entreprises et aux représentants de tous les ordres de gouvernement concernant les difficultés liées au développement économique au Cap-Breton et les divers programmes de la SECB. De concert avec le FICB, la SECB a coparrainé une série de 13 épisodes d'une demi-heure chacun pour la télévision par câble afin de mettre en vedette des chefs de file du monde des affaires et de la collectivité du Cap-Breton. La série a été conçue afin de promouvoir un sens de fierté dans la collectivité en présentant des histoires à succès des collectivités locales et des personnes responsables de ces succès. La SECB a également élaboré et publié des annonces dans les principaux journaux de l'Est du Canada dans le but de faire connaître ses investissements en tourisme.

## **GOVERNEMENT EN DIRECT**

Dans un monde où les ordinateurs sont omniprésents, le gouvernement du Canada s'efforce de fournir ses renseignements et ses services en ligne. Le Gouvernement en direct (GED) est un ambitieux programme qui vise l'ensemble du gouvernement dans le but d'exploiter les technologies de l'information et des communications en vue d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens, d'ici la fin de 2005, un meilleur accès à des services améliorés, intégrés et axés sur les citoyens, en tout temps, en tout lieu et dans la langue officielle de leur choix.

*Le Rapport annuel 2003-2004 de la SECB a été retenu comme l'un des finalistes en vue des prix d'excellence de la vérificatrice générale du Canada en matière de rapports annuels, dans la catégorie des petites sociétés d'État.*

*« Ce prix reconnaît les pratiques exemplaires de reddition de comptes dans les rapports annuels des sociétés d'État », a indiqué Madame Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada.*

La SECB participe au programme fédéral de Gouvernement en direct et a un groupe de travail sur le GED qui réunit des représentants des divers services de la Société.

Le groupe de travail est en rapport avec le comité du GED d'Industrie Canada pour les organismes de développement régional. Le groupe de travail s'est tenu au fait des travaux entourant l'établissement de la voie de communication protégée du gouvernement du Canada. La SECB a également participé avec les membres du comité d'Industrie Canada à des ateliers sur la gestion des besoins en information liés aux principaux procédés administratifs. L'information sert à élaborer de nouvelles applications.

La Société a travaillé activement avec l'APECA pour assurer la mise en œuvre de services en ligne grâce à la voie protégée pour les clients de l'APECA. Elle a également collaboré avec l'APECA et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à l'élaboration de l'infrastructure nécessaire pour permettre la mise en place de la voie protégée et des services en ligne pour ses clients. Les services en ligne devraient être offerts à compter du début de 2005-2006. Il sera alors possible de présenter en ligne des demandes de paiement et des demandes de renseignements sur l'état des projets en toute sécurité. Ultérieurement, il sera sans doute possible de présenter une demande de projet en ligne en toute sécurité.

Grâce à sa participation au comité d'Industrie Canada et à ses relations de travail étroites avec l'APECA, la SECB a réussi à absorber les frais liés au GED dans ses budgets réguliers de fonctionnement et d'immobilisations.

# EXAMEN SPÉCIAL

Le 25 octobre 2004, le conseil d'administration a adopté une résolution afin d'approuver le rapport d'examen spécial établi par le Bureau du vérificateur général et présenté au comité de vérification le 13 septembre 2004. Le rapport porte sur la période allant du 20 novembre 2003 à 30 juin 2004.

L'examen spécial est un élément principal du cadre de contrôle et de responsabilisation des sociétés d'État énoncé dans la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Il s'agit d'une forme de vérification de l'optimisation des ressources qui porte sur la gestion des actifs, l'économie, l'efficacité et l'efficacités, y compris les questions environnementales, le cas échéant. La LGFP exige que le conseil d'administration de toutes les sociétés d'État veille à ce qu'un examen spécial soit réalisé au moins une fois tous les cinq ans.

Selon la LGFP, la SECB doit se doter d'un régime et observer des pratiques qui lui fournissent l'assurance raisonnable que :

- ses actifs sont protégés et contrôlés;
- la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles est menée de façon économique et efficace;
- ses opérations sont réalisées avec efficacité.

Ces exigences, appelées objectifs de contrôle législatif, sont des énoncés généraux des responsabilités de la SECB. L'examen spécial vise à fournir au conseil d'administration une évaluation indépendante et objective du caractère adéquat des systèmes et pratiques de la Société.

L'examen a porté sur ce que la SECB doit faire pour réussir, sur les risques de ne pas atteindre ces résultats et sur les systèmes et pratiques connexes. Ces systèmes et pratiques ont été évalués en fonction de critères choisis pour l'examen. Tout écart par rapport aux critères d'examen qui menace de façon importante l'atteinte d'un objectif de contrôle législatif est signalé comme étant une lacune importante.

Dans son rapport au conseil d'administration de la SECB, le Bureau du vérificateur général du Canada énonce la conclusion suivante quant aux résultats de son examen spécial :

*« À notre avis, selon les critères établis pour l'examen spécial, nous avons l'assurance raisonnable que les systèmes et les pratiques que nous avons examinés ne comportent aucune lacune importante. »*

*Le Rapport d'examen spécial est disponible sans le site Web de la Société à l'adresse <http://www.secb.ca> sous ('publications'.)*

# GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

La bonne gouvernance dans le secteur public est plutôt perçue comme une question de rapports fondés sur des valeurs et des principes communs entre les citoyens, le gouvernement et les entités auxquelles l'État délègue le pouvoir d'administrer les politiques, les ressources et les services publics. La gestion rigoureuse des ressources et la mise en oeuvre de politiques et de programmes répondant aux attentes des citoyens s'appuient en grande partie sur la capacité du gouvernement de conclure de bonnes ententes de gouvernance avec ces entités et à l'intérieur de celles-ci. Les sociétés d'État, à titre d'institutions publiques créées par le Parlement dans le but de servir les Canadiens, s'inscrivent pleinement dans cette nouvelle dynamique.

*Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada - Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)*

La gouvernance, ou régie, est une priorité courante du conseil d'administration de la SECB. En 2001, de concert avec le Conference Board du Canada, la Société a évalué son niveau de conformité avec les Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques établies par le ministère des Finances et le Conseil du Trésor du Canada. Aux fins de référencement, la cote de la Société a été comparée à une cote globale de plusieurs autres sociétés d'État (référenciation par rapport aux pairs).

Le Conference Board du Canada a réalisé une évaluation de suivi en 2002.

Voici les résultats des évaluations de la régie de la Société.

| SECTEUR DE COMPÉTENCES DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉGIE                            | Cote de la SECB en 2002* | Cote de la SECB en 2000 | Référenciation (pairs) |
|--|--------------------------|-------------------------|------------------------|
| <b>Cinq compétences pour lesquelles le conseil obtient une cote supérieure :</b> |                          |                         |                        |
| ✓ capacité de mener des affaires de façon éthique et professionnelle             | 4,50/5                   | 4,11/5                  | 4,26                   |
| ✓ capacité de définir correctement les rôles et les responsabilités              | 4,33/5                   | 3,36/5                  | 3,87                   |
| ✓ capacité de fonctionner efficacement et de prendre des décisions avisées       | 4,27/5                   | 3,82/5                  | 4,04                   |
| ✓ capacité de recueillir de l'information avec intégrité                         | 4,15/5                   | 3,77/5                  | 4,02                   |
| ✓ capacité de rendre des comptes : transparence, clarté, et responsabilisation   | 4,05/5                   | 3,20/5                  | 3,91                   |
| <b>Cinq compétences pour lesquelles le conseil obtient une cote moyenne :</b>    |                          |                         |                        |
| ✓ capacité de formuler nettement une orientation et un but bien précis           | 3,93/5                   | 3,23/5                  | 3,88                   |
| ✓ capacité de surveiller la gestion et le contrôle des ressources                | 3,92/5                   | 3,16/5                  | 3,96                   |
| ✓ capacité d'exceller dans le perfectionnement des ressources humaines           | 3,92/5                   | 2,89/5                  | 3,29                   |
| ✓ capacité de promouvoir l'innovation  | 3,92/5                   | 3,48/5                  | 3,61                   |
| ✓ capacité de mesurer efficacement le rendement                                  | 3,85/5                   | 3,52/5                  | 3,62                   |
| <b>Deux compétences à l'égard desquelles le conseil devrait s'améliorer :</b>    |                          |                         |                        |
| ✓ capacité de réaliser des objectifs stratégiques et une mission                 | 3,75/5                   | 3,27/5                  | 3,82                   |
| ✓ capacité d'assurer la composition du meilleur conseil possible                 | 3,65/5                   | 2,63/5                  | 3,47                   |
| <b>Cote globale du conseil de la SECB</b>  | <b>80,4%**</b>           | <b>67,4%</b>            | <b>76,3%</b>           |

\*Sur une échelle de 0 (pas du tout) à 5 (exceptionnel), cette valeur correspond à la moyenne des réponses des membres du conseil et de la haute direction.

\*\* Les douze cotes combinées et exprimées en pourcentage.

La cote globale du conseil de la SECB est passée de 67,4 % en 2000 à 80,4 % en 2002, ce qui classe la Société parmi les premières sociétés d'État au pays.

Le conseil s'est réuni huit fois au total en 2004-2005. Il n'y a eu aucun poste vacant ni nominations pendant l'exercice. Trois membres du conseil ont participé à une formation spécialisée en finances. Par ailleurs, un comité de nomination/sélection a été formé pour formuler des recommandations au gouverneur en conseil relativement à d'éventuelles nominations.

Le conseil d'administration s'est penché sur certaines questions stratégiques précises en 2004-2005, dont la mise à jour de la politique sur les prêts douteux et de la politique sur l'avoir des propriétaires. Il a également passé en revue la politique sur le recours à des experts-conseils. La politique visant les décès a été modifiée.

Le conseil d'administration de la SECB a également examiné les politiques de la Société relativement à la gestion du risque. La SECB a lancé un appel de propositions visant l'élaboration d'un cadre de gestion des risques qui intègre les pratiques de gestion des risques actuelles et précise de nouvelles stratégies de gestion des risques. Les résultats de ces travaux serviront de fondement à l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques actualisée et exhaustive.

Le conseil cherche constamment à améliorer sa capacité de mesurer efficacement le rendement, et il a pris des mesures pour renforcer la structure de responsabilisation qui lui sert à évaluer, sur les plans qualitatif et quantitatif, le rendement de la présidente et du directeur général. La présidente a de nouveau remis au conseil une liste des activités et des objectifs principaux établie en fonction de ses rôles et responsabilités, tels qu'ils sont définis dans le mandat de responsabilisation adopté dans le contexte du cadre de régie et du plan d'entreprise de la SECB. La présidente a par la suite intégré le cadre dans sa lettre sur le rendement adressée au greffier. Un accord de responsabilisation semblable a été établi entre le directeur général et le conseil.

Le comité de vérification est présidé par M. Sonny MacDougall, CA. Les autres membres du comité sont M. Robert McFadgen, M<sup>me</sup> Ferne MacLennan et M<sup>me</sup> Betty Ann Aucoin. Le comité peut compter sur le soutien de la Division de la vérification interne et du directeur général des Services intégrés. Le Bureau du vérificateur général du Canada est également représenté à de nombreuses réunions du comité.

Le comité de vérification s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2005. Ces réunions sont prévues dans ses fonctions, qui comprennent l'examen des états financiers et du rapport connexe du vérificateur, qui sont joints au présent rapport annuel de la SECB. Il doit également conseiller le conseil d'administration à ce chapitre. Le comité de vérification joue en outre un rôle actif pour ce qui est de recommander l'approbation de la dispense du remboursement des prêts douteux et leur radiation.

Au cours du dernier exercice, le Bureau du vérificateur général du Canada a mené son examen spécial quinquennal de la SECB. Cet examen est requis par la loi et est une composante principale du cadre de responsabilisation des sociétés d'État. Il s'agit d'une vérification approfondie qui porte sur la gestion des actifs, l'économie, l'efficacité et l'efficacité et qui est menée conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La période visée par l'examen allait du 20 novembre 2003 au 30 juin 2004. Le Bureau du vérificateur général du Canada a réalisé l'examen spécial et a publié son rapport en octobre 2004. Le comité de vérification l'a examiné et a présenté ses recommandations au conseil d'administration quant au plan découlant de l'examen spécial et au rapport connexe. Le rapport n'a souligné aucune lacune importante.

| PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION |                     |                        |             |                   |
|--------------------------|---------------------|------------------------|-------------|-------------------|
| MEMBRES                  | RÉUNIONS DU CONSEIL | COMITÉ DE VÉRIFICATION | ACOMPTE     | INDEMNITÉ QUOTID. |
| Monique Collette         | 7                   | S.O.                   | S.O.        | S.O.              |
| Rick Beaton              | 7                   | S.O.                   | S.O.        | S.O.              |
| Ferne MacLennan          | 7                   | 5                      | 2 500,00 \$ | 2 750,00 \$       |
| Betty Ann Aucoin         | 5                   | 2                      | 2 500,00 \$ | 1 500,00 \$       |
| Gary Corsano             | 6                   | S.O.                   | 2 500,00 \$ | 1 500,00 \$       |
| Sonny MacDougall         | 7                   | 5                      | 2 500,00 \$ | 2 750,00 \$       |
| Robert McFadgen          | 8                   | 5                      | 2 500,00 \$ | 3 000,00 \$       |

## AUTO-ÉVALUATION

Les pages qui suivent présentent une auto-évaluation des pratiques de régie de la Société en fonction des *Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques* établies par le ministère des Finances et le Conseil du Trésor du Canada. Les lignes directrices sont conçues pour être adaptées au contexte particulier et aux besoins en matière de régie de chaque société d'État. Les observations de la direction, l'analyse et la raison d'être de l'évaluation de chaque ligne directrice sont également décrites.

| RESPONSABILITÉS DU CONSEIL  | OBSERVATIONS   | ÉTAT <span style="float: right;">■</span> |
|---|--|---|
| 1. Le conseil d'administration de chaque société d'État devrait assumer formellement la responsabilité de la gérance de la société. |  |   |
| a. Approuver l'orientation stratégique et le plan d'entreprise.   | <ul style="list-style-type: none"><li>Le conseil a maintenu son engagement visant à assurer le respect de l'orientation stratégique de la Société.</li><li>Les membres de la direction et du conseil ont participé à une série de consultations individuelles en ce qui a trait au plan d'entreprise.</li><li>Janvier 2005 – Le conseil s'est réuni pour approuver les priorités et l'orientation générale énoncées dans le plan d'entreprise et les budgets.</li></ul>  |   |
| b. Définir les principaux risques et veiller à ce que les systèmes de gestion voulus soient mis en place.                           | <ul style="list-style-type: none"><li>Il existe depuis plusieurs années un système de contrôle des risques associés aux projets.</li><li>Le conseil assure la gestion des risques à l'échelle de la Société, notamment en approuvant les lignes de conduite qui guident la direction quant au type de projets et à l'aide qui peuvent être approuvés sans l'autorisation du conseil.</li><li>La direction fait régulièrement rapport au conseil sur l'état du portefeuille de prêts/de participations en capital, et les résultats obtenus en regard des objectifs de rendement.</li><li>La SECB a lancé un appel de propositions visant l'élaboration d'un cadre de gestion des risques qui intègre les pratiques de gestion des risques actuelles et précise de nouvelles stratégies de gestion des risques.</li></ul> |   |

● Non pleinement conforme, aucune mesure initiée ou planifiée

▲ Non pleinement conforme, mesure initiée

□ Conforme aux lignes directrices

| RESPONSABILITÉS DU CONSEIL   | OBSERVATIONS   | ÉTAT <span style="float: right;">■</span> |
|--|--|---|
| c. Approuver le plan de relève de la direction.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conseil a approuvé un plan de relève en 2001-2002 et plusieurs membres du personnel ont accepté de nouvelles affectations afin de se familiariser avec les fonctions liées aux postes de gestion.</li> <li>• La direction a informé le conseil des besoins en formation mentionnés par le personnel.</li> </ul>  |   |
| d. Assurer l'intégrité des systèmes d'information et des pratiques de gestion et veiller à ce qu'ils répondent aux besoins du conseil. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de l'exercice de référencement mené en 2002-2003, le conseil a donné à la SECB une cote de 4,15 sur 5 pour sa capacité de recueillir de l'information avec intégrité, ce qui constitue une amélioration par rapport à la cote de 3,77 obtenue en 2000-2001.</li> <li>• La direction continue de solliciter les avis informels du conseil sur la quantité et la qualité des renseignements fournis.</li> <li>• Le conseil a approuvé le plan de travail du comité de vérification, qui précise les divers secteurs à examiner pendant l'année, notamment le système de contrôles internes.</li> <li>• Le conseil a approuvé un cadre de gestion de l'information qui prévoit notamment une ligne de conduite sur la protection de la vie privée devant assurer la gestion efficace et efficiente de la ressource en information.</li> <li>• Le conseil prend des moyens pour préparer la SECB à son inclusion dans la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>.</li> </ul> |   |

| OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES  | OBSERVATIONS   | ÉTAT <span style="float: right;">■</span> |
|---|--|---|
| 2. Le conseil d'administration de chaque société d'État devrait examiner ses objectifs liés à l'intérêt public et, périodiquement, le mandat qui lui est conféré par la loi pour s'assurer qu'ils sont toujours pertinents. |  |   |
| a. Documenter les politiques publiques actuelles.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conseil a passé en revue le mandat et l'énoncé de mission de la SECB dans le cadre du processus de planification.</li> </ul> |   |

- Non pleinement conforme, aucune mesure initiée ou planifiée
- ▲ Non pleinement conforme, mesure initiée
- Conforme aux lignes directrices

| OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES   | OBSERVATIONS   | ÉTAT <span style="float: right;">■</span> |
|--|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des rencontres avec les parties prenantes organisées par la direction ont permis au conseil de connaître le point de vue de la collectivité quant à la pertinence des objectifs et des priorités de la SECB.</li> </ul>   |   |
| b. Bien comprendre les compromis du moment à faire entre les objectifs liés à l'intérêt public et les objectifs commerciaux de la société qui sont en concurrence. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les crédits parlementaires sont la première source de fonds de la SECB.</li> <li>L'objectif de la SECB quant à l'intérêt public est clair : le développement économique.</li> <li>Les mesures commerciales à l'appui du mandat sont habituellement exécutées en mode de recouvrement de coûts.</li> </ul> |   |
| c. Évaluer le pertinence du mandat de la société d'État et, s'il y a lieu, soumettre des modifications à l'examen du ministre de tutelle.                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'exercice de planification de la Société prévoit l'examen de la pertinence du mandat, de la mission et des priorités.</li> <li>La SECB est d'avis qu'il appartient à l'actionnaire de décider d'exécuter ou de demander un examen approfondi du mandat législatif.</li> </ul>                            |   |

| COMMUNICATIONS   | OBSERVATIONS  | ÉTAT <span style="float: right;">■</span> |
|--|---|---|
| 3. Le conseil d'administration de chaque société devrait veiller à ce que la société communique efficacement avec le gouvernement, les autres intervenants et le grand public. |   |   |
| a. Responsabilités en matière de communications (actionnaire et parties prenantes).  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil a participé à des consultations menées auprès de la collectivité et de l'actionnaire dans le cadre de l'exercice de planification de la Société et de ses activités courantes.</li> <li>Le président et le directeur général ont la responsabilité première de communiquer avec l'actionnaire au nom du conseil.</li> <li>Le directeur général a la responsabilité première de communiquer avec les parties prenantes.</li> <li>La Société a coordonné une stratégie de communication qui prévoyait diverses activités de communication ciblant le grand public.</li> </ul> |   |

- Non pleinement conforme, aucune mesure initiée ou planifiée
- ▲ Non pleinement conforme, mesure initiée
- Conforme aux lignes directrices

| COMMUNICATIONS                             | OBSERVATIONS  | ÉTAT <span style="color: green;">■</span> |
|--|---|---|
| b. Responsabilités en matière de rapports. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le cadre de mesure du rendement de la SECB ne cesse d'être affiné.</li> <li>Le rapport annuel et le plan d'entreprise sont les principaux moyens de rendre des comptes.</li> <li>Dans le cadre de l'exercice de référencement de 2002-2003, le conseil a donné la cote de 4,05 sur 5 à la SECB pour sa capacité de rendre des comptes efficacement, en toute transparence ainsi que de façon claire et responsable.</li> <li>En 2002-2003 et 2003-2004, le Bureau du vérificateur général du Canada a décerné à la SECB son Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État.</li> </ul> |   |

| RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET LA DIRECTION   | OBSERVATIONS  | ÉTAT <span style="color: green;">■</span> |
|--|---|---|
| 4. Le conseil d'administration et la direction des sociétés d'État devraient établir des relations de travail efficaces. |   |   |
| a. Répartition des responsabilités.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil estime qu'il est tout à fait apte à préciser les rôles et les responsabilités (4,33 sur 5). Cette cote a augmenté, car elle était de 3,36 en 2000-2001 et elle est nettement plus élevée que la cote moyenne des sociétés d'État, établie à 3,87.</li> <li>La SECB a élaboré des mandats liés aux responsabilités du conseil, du président, du DG, du comité de vérification et de la direction. Ces mandats fondent la structure de la régie de la SECB.</li> <li>Ces mandats précisent clairement, pour les divers dossiers, les responsabilités visant la consultation, l'élaboration, la vérification, l'examen, les recommandations et l'approbation.</li> </ul> |   |
| b. Établissement d'une relations de travail.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>En 2002-2003, le conseil s'est donné une cote de 4,27 sur 5 pour sa capacité de coopérer efficacement avec la direction. C'est un résultat supérieur à celle de 3,82 de 2000-2001 et légèrement plus élevé que la cote moyenne des sociétés d'État, établie à 4,04.</li> </ul>   |   |
| c. Établissement de la responsabilisation.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil a mis en œuvre, avec le président et le DG, des accords de responsabilisation et des mécanismes de mesure du rendement qui sont examinés chaque année.</li> </ul>   |   |

● Non pleinement conforme, aucune mesure initiée ou planifiée

▲ Non pleinement conforme, mesure initiée

□ Conforme aux lignes directrices



## RAPPORTS ENTRE LE CONSEIL ET LA DIRECTION

## OBSERVATIONS

ÉTAT ■

- Le conseil a délégué son pouvoir d'autorisation de projets à la direction pour les projets dont le coût est inférieur à un million de dollars et qui sont conformes aux règles normales quant aux risques et à l'orientation.

## INDÉPENDANCE DU CONSEIL

## OBSERVATIONS

ÉTAT ■

5. Le conseil d'administration devrait s'assurer de son indépendance.

- |  |   |
|--|---|
| a. Les rôles du président (selon les lignes directrices, la même personne ne devrait pas être président et premier dirigeant). | <ul style="list-style-type: none"><li>• Selon la <i>Loi sur la SECB</i>, le président est également le premier dirigeant (DG) et il occupe ce poste à temps partiel. Il s'agit d'une indication claire de l'intention de l'actionnaire.</li><li>• La SECB se conforme à l'esprit des lignes directrices, car le directeur général assume les fonctions et les responsabilités habituelles du premier dirigeant dans les autres sociétés d'État, et il exerce en plus le contrôle des opérations quotidiennes.</li></ul> |
| b. Réunion du conseil.   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le conseil se réunit à huis clos au besoin.</li></ul>   |
| c. Fonctionnaires agissant à titre d'administrateurs.  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Cinq des sept administrateurs ne sont pas des fonctionnaires.</li><li>• Le DG, qui est actuellement un fonctionnaire, est nommé par décret, mais il n'est pas nécessaire que le poste soit occupé par un fonctionnaire.</li><li>• La <i>Loi sur la SECB</i> prévoit que la présidence du conseil est assurée par la présidente de l'APECA, donc un fonctionnaire.</li></ul>   |
| d. Le recours à des comités.   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le conseil ne prévoit qu'un seul comité, le comité de vérification.</li><li>• Les quatre membres votants du comité de vérification, y compris son président, sont des administrateurs de l'extérieur.</li><li>• Étant donné la taille relative du conseil, soit sept membres votants, il a été décidé de ne pas constituer d'autres comités.</li></ul>  |

● Non pleinement conforme, aucune mesure initiée ou planifiée

▲ Non pleinement conforme, mesure initiée

□ Conforme aux lignes directrices

| INDÉPENDANCE DU CONSEIL   | OBSERVATIONS  | ÉTAT <span style="color: #800000;">■</span> |
|---------------------------|---|---|
| e. Conseils indépendants. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Par ses règlements administratifs, le conseil a adopté une procédure selon laquelle les administrateurs peuvent se prévaloir de conseils indépendants.</li> </ul>  |   |
| f. Conflits d'intérêts.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Par ses règlements administratifs, le conseil a adopté un code de conduite qui précise la procédure à suivre pour déclarer les conflits d'intérêts en conformité avec la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> et les parties applicables du Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique.</li> </ul> |   |

| LE POSTE DE PREMIER DIRIGEANT  | OBSERVATIONS  | ÉTAT <span style="color: #800000;">●</span> |
|--|---|---|
| 6. Compte tenu de l'importance du poste de chef de la direction, le conseil d'administration de chaque société d'État devrait évaluer périodiquement ce poste ainsi que le rendement de son titulaire. | <p>Selon le modèle de régie de la SECB et conformément à la <i>Loi sur la SECB</i>, le président de l'APECA occupe le poste de premier dirigeant à temps partiel. C'est le DG qui rend compte au conseil pour ce qui est de la gestion des activités de la SECB.</p> <p>Le rendement du premier dirigeant a été évalué en mai 2004.</p>   |   |
| a. Évaluation du poste de premier dirigeant (selon les lignes directrices, le ministre devrait consulter le conseil d'administration pour nommer le premier dirigeant).                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>La <i>Loi sur la SECB</i> prévoit que le président de l'APECA est d'office président du conseil d'administration et premier dirigeant de la SECB.</li> <li>Selon ce modèle, le conseil ne participe pas à la nomination du président du conseil ni du premier dirigeant.</li> <li>Selon le modèle de régie de la SECB, le DG exerce les fonctions de premier dirigeant.</li> </ul>   |   |
| b. Évaluation du rendement.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil et le président concluent chaque année un accord de responsabilisation. Ce cadre d'évaluation du rendement du président a été intégré dans le cadre prévoyant le poste du président auprès du greffier du Bureau du Conseil privé. Ainsi, le greffier doit obtenir l'opinion du conseil sur le rendement du président avant d'achever sa propre évaluation du rendement du président.</li> <li>Le conseil conclut chaque année un accord de responsabilisation avec le DG, dont les résultats sont communiqués au président du conseil, au Ministre et au greffier du Bureau du Conseil privé.</li> <li>L'opinion du conseil sur le rendement du DG et du président du conseil est transmise au Ministre et au Bureau du Conseil privé.</li> <li>Des évaluations du rendement du premier dirigeant et du directeur général ont été exécutées en 2004-2005.</li> </ul> |   |

● Non pleinement conforme, aucune mesure initiée ou planifiée

▲ Non pleinement conforme, mesure initiée

□ Conforme aux lignes directrices

**RENOUVELLEMENT DU  
CONSEIL****OBSERVATIONS****ÉTAT**

7. Le conseil d'administration de chaque société d'État devrait évaluer son efficacité et assurer son propre renouvellement.

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| a. Évaluation du conseil.     | <ul style="list-style-type: none"><li>• En 2000-2001, le conseil a pris part à un exercice de référencement de ses pratiques de régie avec le Conference Board du Canada.</li><li>• Comme cela était prévu, le conseil a collaboré avec le Conference Board du Canada pour référencer de nouveau les pratiques de régie de la Société au cours de 2002-2003.</li><li>• L'exercice a révélé une très forte amélioration, car la cote générale a été de 80,4 % comparativement à 67,4 % en 2000-2001 et à 76,3 % pour l'ensemble des sociétés d'État.</li></ul> |
| b. Renouvellement du conseil. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le point de vue du conseil quant aux nominations est communiqué au Ministre.</li><li>• Le conseil a adopté un profil de compétences, qui a été transmis au Bureau du Conseil privé et au Ministre.</li><li>• La direction demande au conseil de faire connaître dès que possible l'avis de ses membres sur les candidats possibles, sur les compétences qu'ils jugent indispensables pour siéger au conseil ainsi que sur le renouvellement des membres existants.</li></ul>  |

**FORMATION DES  
ADMINISTRATEURS****OBSERVATIONS****ÉTAT**

8. Les administrateurs des sociétés d'État devraient avoir accès à des programmes d'orientation et de formation qui répondent à leurs besoins.

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| a. Nouveaux administrateurs. | <ul style="list-style-type: none"><li>• La SECB a élaboré une trousse et un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs.</li></ul>   |
| b. Formation permanente.     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le conseil a adopté une politique sur la formation qui donne droit à ses membres d'assister à au moins un colloque ou un atelier sur des questions d'économie ou de régie.</li></ul> |

● Non pleinement conforme, aucune mesure initiée ou planifiée

▲ Non pleinement conforme, mesure initiée

□ Conforme aux lignes directrices

| INDEMNISATION  | OBSERVATIONS  | ÉTAT <input type="checkbox"/> |
|--|---|-------------------------------|
| 9. Le conseil d'administration devrait examiner le mode de rémunération des administrateurs et déterminer s'il est satisfaisant. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur demande, le conseil revoit les honoraires et transmet son avis au Ministre et au Bureau du Conseil privé.</li> </ul> |                               |

| RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE RÉGIE DE LA SOCIÉTÉ   | OBSERVATIONS  | ÉTAT <input type="checkbox"/> |
|--|---|-------------------------------|
| 10. Le conseil d'administration devrait assumer la responsabilité de déterminer l'approche de la société d'État en matière de régie. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil d'administration a élaboré le cadre de régie de la SECB avec l'aide du Conference Board du Canada.</li> <li>Le conseil a rencontré diverses parties prenantes pour revoir la régie de la Société.</li> <li>Le conseil a pris part à un exercice de référencement afin de revoir les pratiques de régie de la Société et de les comparer à celles des autres sociétés d'État.</li> <li>La régie de la Société est un sujet courant à l'ordre du jour des réunions du conseil.</li> </ul> |                               |

- Non pleinement conforme, aucune mesure initiée ou planifiée
- Non pleinement conforme, mesure initiée
- Conforme aux lignes directrices

# GESTION DU RISQUE

En tant que principal organisme fédéral axé sur le développement économique au Cap-Breton, la SECB est exposée au risque dans le cadre de ses activités et de ses processus. Au cours du dernier trimestre de 2004-2005, la Société a retenu les services de Deloitte & Touche pour la préparation d'un cadre de gestion du risque. Ce cadre devrait être prêt en juin 2005. Le cadre de gestion du risque est à la base d'une méthode structurée, systématique et rigoureuse visant une gestion du risque exhaustive. Les objectifs du cadre sont les suivants :

- Confirmer les risques considérables qui ont des répercussions sur la SECB;
- Fournir des moyens communs pour classer les risques et communiquer à l'échelle de la Société;
- Mettre en place une structure pour l'évaluation, la présentation et le suivi des risques effectués par divers groupes;
- S'assurer que tous les risques sont dûment pris en compte dans les activités quotidiennes.

La méthodologie visant à élaborer un cadre de gestion du risque comprend un processus en six étapes :

1. Renseigner : Dans le cadre de ce processus, une séance de formation sur la gestion du risque en entreprise a été offerte aux hauts fonctionnaires. Les principaux concepts de la gestion du risque ainsi que les principes de la gestion du risque en entreprise ont été passés en revue pour s'assurer que tous comprenaient bien ce qu'il en était.
2. Relever les risques : À cette étape, on a recueilli toute la documentation et l'information pertinentes portant sur les objectifs stratégiques de la SECB, les risques et les possibilités, les facteurs contributifs ainsi que les stratégies et les politiques d'atténuation des risques.
3. Élaborer un cadre de gestion du risque : Les risques relevés à l'étape précédente ont été intégrés dans un questionnaire sur l'évaluation du risque en vue de recueillir d'autre information quantitative et qualitative de la part de la direction de la SECB.
4. Évaluer les risques : Les risques relevés aux étapes précédentes ont été évalués. La direction de la SECB a passé en revue les éléments de risque et elle a analysé leurs incidences possibles et la probabilité qu'ils se présentent. La haute direction de la SECB a évalué et déterminé les genres de risques qui devraient être abordés. Elle a évalué le niveau d'exposition et la probabilité des risques cernés, elle les a classés (élevés, moyens et faibles) et elle a établi ceux qui pourraient avoir des répercussions sur les opérations.
5. Élaborer un plan de gestion du risque : Le plan de gestion du risque constitue l'étape la plus importante d'un programme de gestion du risque. À cette étape, il faut confier la responsabilité des risques prioritaires aux personnes appropriées, établir les mesures atténuantes permettant de composer avec ces risques et déterminer le calendrier/les jalons qui seront utilisés pour mesurer le rendement de la SECB en matière de gestion du risque en entreprise.
6. Préparer un rapport : Le rapport final sera préparé à partir des éléments présentés aux étapes précédentes.

La Société gère le risque depuis de nombreuses années. Le rapport définitif de Deloitte & Touche fournira des lignes directrices officielles sur la façon dont la Société s'attaquera au risque et à l'atténuation du risque dans l'avenir.

# RAPPORT ET ANALYSE DE LA DIRECTION

## ARGENT

La Société maintient des fonds dans une banque à charte canadienne et elle perçoit des intérêts chaque mois. L'intérêt est calculé sur le solde mensuel moyen à un taux préférentiel moins 1,75 %. Au 31 mars 2005, le solde de trésorerie était de 10 353 737 \$ et le taux d'intérêt payé par la banque était de 2,261 %.

## PRÊTS

La Société fait appel à plusieurs modes de crédit, à savoir le prêt-subvention, le prêt productif d'intérêt, le prêt sans intérêt ainsi que la contribution remboursable sous condition.

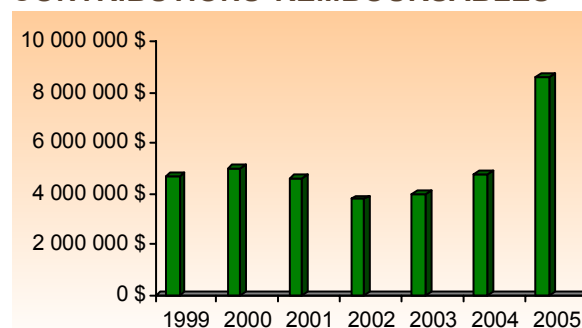
Le montant libéré et toutes les contributions remboursables sous condition sont imputés aux résultats lorsque le prêt est accordé. Si les conditions de l'emprunt ne sont pas respectées, la libération et les montants remboursables sous condition sont contrepassés et le solde devient exigible.

La Société a veillé à constituer un ensemble de programmes à la clientèle, notamment des prêts, des subventions et des contributions remboursables sous condition afin d'arriver à un juste équilibre nécessaire à la croissance et à l'expansion des entreprises des clients tout en permettant à la Société de maximiser le rendement de ses capitaux. L'accroissement du portefeuille de prêts fait que tous les remboursements perçus peuvent se transformer en prêts à des clients dans les années subséquentes.

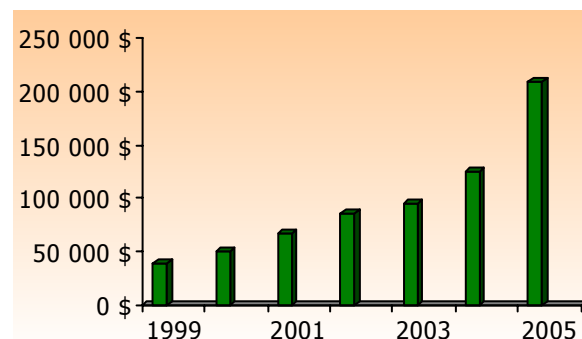
Pendant l'exercice, la Société a accordé pour 4,9 millions de dollars en prêts à des clients outre les subventions et les contributions provenant des divers programmes administrés par la SECB. Au 31 mars 2005, les prêts en cours représentaient en tout 8 578 156 \$. À cette date, le portefeuille de prêts de 2005 se composait de 41 comptes dont le solde se chiffrait en moyenne à 209 223 \$, ce qui constitue une hausse, car ce solde se situait à 38 555 \$ en 1999.

Un montant de 1 004 289 \$ (2004 – 551 099 \$) ont été recouverts au cours de l'exercice; la somme équivaut à 27 % (2004 – 17 %) du solde net à la fin des exercices précédents, et elle se situe à 754 000 \$ au dessus du montant prévu dans le plan d'entreprise de la Société.

## PRÊTS EN COURS ET CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES



## SOLDE MOYEN DES PRÊTS ET DES CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES



|  | 1999       | 2000       | 2001      | 2002         | 2003      | 2004      | 2005      |
|--|------------|------------|-----------|--------------|-----------|-----------|-----------|
| Prêts-subventions accordés                           | 283 036 \$ | 282 938 \$ | 52 065 \$ | (374 111) \$ | - \$      | - \$      | - \$      |
| Remboursements de prêts                              | 434 277    | 388 609    | 351 829   | 585 064      | 604 373   | 551 099   | 1 004 289 |
| Prêts réalisés                                       | 371 116    | 820 142    | 229 668   | 806 077      | 1 330 099 | 1 408 314 | 4 893 861 |
| Contributions remboursables sous condition accordées | -          | 3,1 M      | 9,0 M     | 3,7 M        | 1,7 M     | 3,7 M     | ,02 M     |

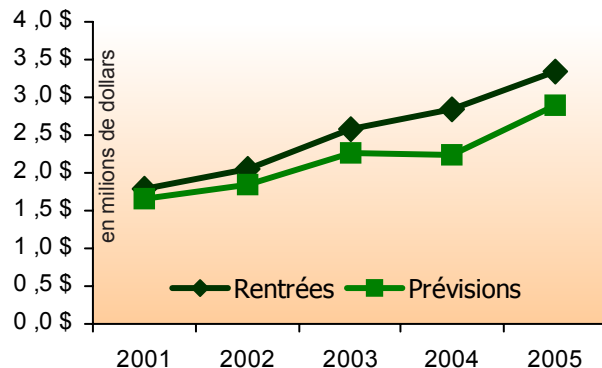
À la suite de l'exercice de diligence raisonnable mené par les agents, la Société a atténué le risque de pertes en obtenant des garanties de la plupart des clients. La Société possédait des garanties sur 58 % (63 % en 2004) des prêts en cours au 31 mars 2005. La garantie sert à protéger la Société contre les défauts de remboursement. La garantie porte sur l'un ou plusieurs des éléments suivants : des hypothèques de premier et de second rangs sur des biens fonciers ou immobiliers; des hypothèques mobilières; des garanties accordées par des personnes et des personnes morales; des contrats de garantie générale; des obligations de premier rang et à taux flottant; des billets.

### PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX

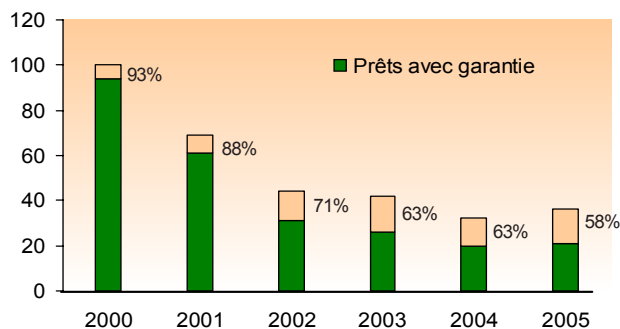
La provision pour prêts douteux établie en pourcentage des soldes de prêts en cours a diminué de façon considérable de 1999 à l'exercice en cours, pour se situer à 12 %.

Cette provision a été déterminée sur la base de prêts particuliers d'après les renseignements courants à la fin de l'exercice et la connaissance que possède la direction des circonstances de l'entité donnée. Si la Société estime que la perception ne pourrait être réalisée avant l'échéance prévue, une provision pour prêt douteux est comptabilisée aux états financiers.

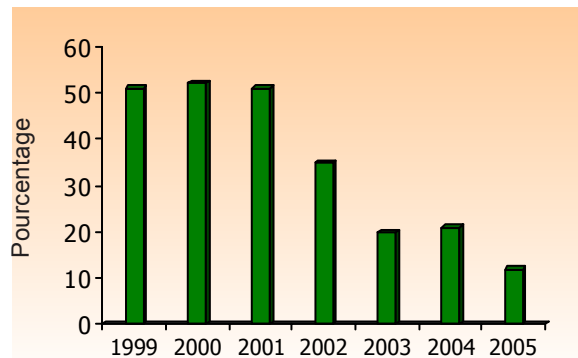
### PORTEFEUILLE DES DÉBITEURS DE L'APECA



### PORTEFEUILLE DE GARANTIES



### PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX EN % DES PRÊTS EN COURS



### APECA

Les rentrées du portefeuille de l'APECA géré par la SECB pour l'exercice 2004-2005 se sont chiffrés au total à 3 521 000 \$ (2004 – 2 840 000 \$), soit 110 % (2004 – 126 %) de l'objectif établi.

Au cours des cinq dernières années, la Société a non seulement atteint les objectifs de recouvrement établis, elle les a dépassés comme l'indique le diagramme.

De plus, les activités de perception de la Société se sont traduites par un taux d'arriérés des débiteurs de 0 % (0 % en 2004) en 2005. Ce résultat est attribuable aux efforts communs du personnel de la perception et des agents des programmes.

## PARTICIPATION AU CAPITAL

Il n'y a eu aucun autre placement en actions pendant l'exercice. Le nombre total de participations au capital demeure donc à cinq. Le rachat de parts différées totalisait 4 444 \$ (2004 - nul).

Au cours de l'exercice courant, la Société a comptabilisé une provision à titre d'ajustement d'évaluation de 217 687 \$ pour réduire la valeur comptable des placements correspondant au montant estimatif en actualisant les flux monétaires prévus, conformément aux règles comptables de la Société.

## PLACEMENT DANS LES FILIALES

### Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton

La Société a comptabilisé un investissement d'un dollar dans la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB) à la valeur d'acquisition, comme le gouverneur en conseil a demandé au FICB de procéder en tant que société d'État mère. Par conséquent, la Société n'exerce aucun contrôle ni aucune influence notable, et l'investissement est comptabilisé sur la base des coûts.

La liquidation du FICB débutera lorsque le dernier dollar du 91 millions de dollars aura été engagé. Nous prévoyons que les fonds seront entièrement affectés d'ici la fin de l'exercice 2005-2006. Le reste de l'actif et du passif du FICB sera transféré à la Corporation en avril 2006.

### DARR (CAPE BRETON) LIMITED

Pour consolider la gestion des biens immobiliers, la Société a réactivé ses filiales DARR (Cape Breton) Limited en tant que portefeuille de biens immobiliers et entreprise de développement. DARR fera l'acquisition, la gestion et la conservation de biens immobiliers afin d'appuyer la prestation des programmes de développement économique administrés par la SECB. Les états financiers de DARR sont présentés sur une base consolidée avec ceux de la SECB.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations ont crû de 1 026 995 \$, ce qui est inférieur au montant prévu dans le plan d'entreprise de la Société (2 400 000 \$). Les acquisitions de matériel et les rénovations prévues ont eu lieu. La construction d'un immeuble à bureaux, évaluée à 1 200 000 \$, a été abandonnée. Au cours du dernier trimestre de 2004-2005, d'importantes rénovations ont été effectuées à Silicon Island, rue Crescent, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, en prévision du déménagement de la Société dans ces locaux au début du nouvel exercice.

## PRESTATION DE SERVICES – APECA

La Société a administré divers programmes de l'APECA d'une valeur de 34 311 451 \$ (24 828 162 \$ en 2004) et a recouvré 2,7 millions de dollars (2,9 millions de dollars

en 2004) en salaires, en honoraires et autres frais d'exploitation liés à la prestation des services selon le protocole d'entente conclu entre la SECB et l'APECA.

## ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Les crédits globaux de la SECB en 2005 atteignaient 12 650 000 \$, y compris 2 millions de dollars à l'égard de la filiale, la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton.

Les dépenses de développement engagées se sont chiffrées au total à 3,5 millions de dollars. La Société a affecté 0,38 millions de dollars en aide directe aux entreprises et 2,95 millions de dollars en aide directe aux collectivités. En outre, le plan d'entreprise comporte d'autres secteurs d'intérêt tels que l'investissement ainsi que la défense des intérêts, auxquels sont attribués au total 0,2 million de dollars.

| (En milliers de dollars)           | CHIFFRES        | PLAN            |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                    | RÉELS           | D'ENTREPRISE    |
|                                    | 2005            | 2005            |
| Aide aux entreprises               | 379 \$          | 1 425 \$        |
| Aide aux collectivités             | 2 950           | 4 135           |
| Investissement                     | -               | 500             |
| Politiques et Défense des intérêts | 219             | 400             |
|                                    | <u>3 548 \$</u> | <u>6 460 \$</u> |

En plus de l'aide non remboursable susmentionnée, la Société a consenti des prêts aux entreprises pour la somme de 4,9 millions de dollars en 2005 (2004 – 1,4 million de dollars) lesquels ne figurent pas dans les dépenses précitées, car les prêts sont remboursables. L'aide financière remboursable et non remboursable en 2004-2005 totalisait 8,4 millions de dollars, ce qui est supérieur de 2 millions de dollars au budget. Des fonds supplémentaires pouvaient être versés à des requérants dans le secteur de l'aide au développement étant donné que les recouvrements étaient de 0,8 million de dollars supérieurs au budget, en plus des épargnes en général et des dépenses administratives de 0,8 million de dollars. L'excédent de revenu est attribuable aux prêts supplémentaires et aux recouvrements des contributions remboursables, des créances irrécouvrables et à d'autres revenus. Par conséquent, nous sommes d'avis que la Société a bien rempli son mandat.



## SOUTIEN DES PROGRAMMES

La Société emploie 47 personnes affectées à l'exécution des programmes, à l'administration des paiements, à la perception, au commerce et au développement ainsi qu'à diverses autres fonctions. Dans les bureaux de Sydney et de Port Hawkesbury, ces personnes veillent à ce que les clients habitant toutes les localités de la région visée par notre mandat aient accès à nos programmes et services.

Le personnel met en œuvre les programmes de la SECB, de l'APECA et du FICB. Pour mieux connaître le temps consacré à chaque secteur, la Société a élaboré, mis à l'essai et mis sur pied au cours de l'année un système électronique de contrôle du temps. Tous les employés enregistrent chaque jour par voie électronique le temps qu'ils consacrent à la SECB, à l'APECA et au FICB. Ce système les aidera à savoir avec précision le temps affecté à chaque groupe et les frais à imputer aux programmes par secteurs.

Comme le montre le tableau ci dessous, les coûts administratifs actuels sont raisonnables par rapport au budget et à l'exercice précédent.

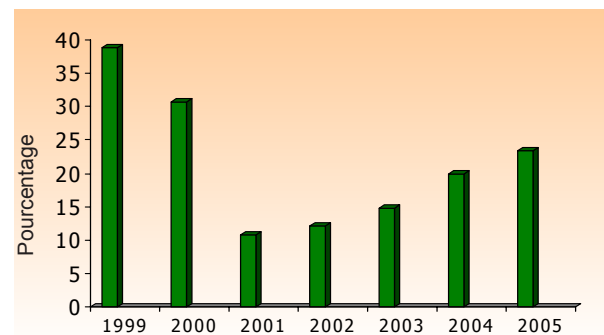
| (En milliers de dollars) | CHIFFRES        | CHIFFRES        | PLAN                 |
|--------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|
|                          | RÉELS<br>2004   | RÉELS<br>2005   | D'ENTREPRISE<br>2005 |
| Administration générale  | 1 636 \$        | 1 301 \$        | 1 300 \$             |
| Soutien des programmes   | 777             | 679             | 1 450                |
|                          | <u>2 413 \$</u> | <u>1 980 \$</u> | <u>2 750 \$</u>      |

Les frais des programmes de soutien sont de 97 212 \$ moins élevés que ceux de l'exercice précédent et de 770 679 \$ inférieurs au budget en raison de divers facteurs. Des épargnes ont été réalisées en raison du départ de certains employés et d'affectations ainsi que de l'accent accru mis sur la limitation des coûts, compte tenu des mesures d'examen des dépenses du gouvernement du Canada.

De plus, l'affectation de fonds par l'APECA pour 2004-2005 a augmenté significativement en raison des projets réalisés dans le cadre du FISC et du FIA et des projets commerciaux. Ainsi, le personnel de la SECB a consacré plus de temps en 2005 à l'évaluation et au traitement de dossiers de l'APECA.

Règle générale, les frais administratifs et les frais de soutien des programmes sont de 770 129 \$ inférieurs au budget, ce qui fait que davantage de fonds sont disponibles pour financer des projets de développement prévus dans notre mandat.

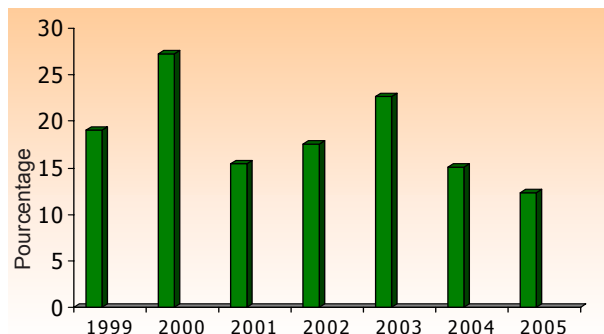
## FRAIS GÉNÉRAUX EN % DES DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT ET REMBOURSEMENTS DE PRÊTS



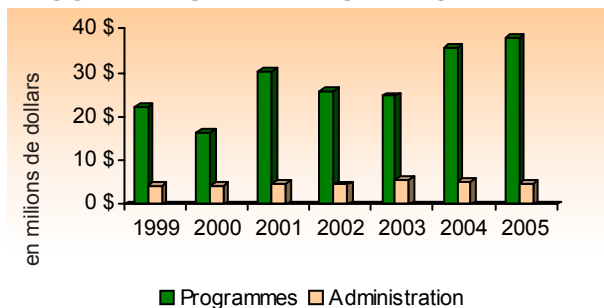
Ce pourcentage de frais généraux (frais administratifs et frais de soutien des programmes) par rapport aux dépenses de développement et aux remboursements de prêts a beaucoup diminué depuis 1999. Le pourcentage pour 2005 serait de 23,4 % par rapport au 38,7 % en 1999.

Les frais communs de soutien des programmes de la SECB et de l'APECA représentent 12,3 % (2004 – 15,1 %) de la dotation de tous les programmes mis en œuvre par les deux organismes. Il s'agit d'un coût raisonnable en rapport avec les taux des six années précédentes, ainsi que le révèle le diagramme.

## % DES FRAIS DE SOUTIEN DES PROGRAMMES



## FRAIS DE LA SECB ET DE L'APECA PROGRAMMES ET ADMINISTRATION



# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers consolidés ci joints de la Société d'expansion du Cap-Breton et tous les renseignements dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Société.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers consolidés et dans le rapport annuel. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle que contiennent les états financiers consolidés.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et qu'elles sont conformes aux autorisations pertinentes. La direction a aussi la responsabilité de garantir que les actifs sont protégés et que des registres adéquats sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables, et de superviser un programme complet de vérification interne. En outre, le Comité de vérification du Conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité de l'information financière. La Société possède un service de vérification interne, dont les fonctions comprennent l'examen continu des contrôles internes et de leur application.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration rencontre régulièrement la direction, les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers consolidés ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité de vérification.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société en vue de formuler une opinion sur ceux-ci. La vérificatrice indépendante a accès pleinement et sans restrictions au Comité de vérification pour discuter de sa vérification et des constatations connexes.

Le vice-président et directeur général,



Rick Beaton

Le directeur général par intérim, Services intégrés,



Joe Cashin, CA

Sydney (Nouvelle-Écosse)

Le 20 mai 2005

# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre pour les fins de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*

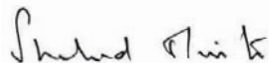
J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société d'expansion du Cap-Breton au 31 mars 2005 et les états consolidés des résultats et de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton*, aux règlements administratifs de la Société et aux statuts et règlements administratifs de sa filiale en propriété exclusive.

Pour la vérificatrice générale du Canada



Shahid Minto, CA

vérificateur général adjoint

Halifax, Canada

Le 20 mai 2005

# BILAN CONSOLIDÉ

au 31mars 2005

|   | <u>2005</u>          | <u>2004</u>          |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>ACTIF</b>  |                      |                      |
| À court terme   |                      |                      |
| Encaisse  | 10 353 737 \$        | 6 653 082 \$         |
| Débiteurs (note 3)  | 7 480 048            | 6 310 926            |
| Frais payés d'avance  | <u>55 231</u>        | <u>66 323</u>        |
|   | 17 889 016           | 13 030 331           |
| <br>  |                      |                      |
| Prêts nets (note 4)   | 7 540 835            | 3 748 286            |
| Placements nets (note 5)  | 477 869              | 482 313              |
| Placement dans la filiale (note 6)                                | 1                    | 1                    |
| Immobilisations corporelles nettes (note 7)                       | <u>2 155 152</u>     | <u>1 441 801</u>     |
|   | <u>28 062 873 \$</u> | <u>18 702 732 \$</u> |
| <br><b>PASSIF</b>   |                      |                      |
| À court terme   |                      |                      |
| Créditeurs et charges à payer (note 8)                            | 16 449 489 \$        | 11 944 392 \$        |
| <br>  |                      |                      |
| À long terme  |                      |                      |
| Obligation au titre des indemnités de départ constituées (note 9) | <u>511 993</u>       | <u>555 321</u>       |
|   | 16 961 482           | 12 499 713           |
| <br><b>AVOIR</b>  |                      |                      |
| Avoir du Canada   | <u>11 101 391</u>    | <u>6 203 019</u>     |
|   | <u>28 062 873 \$</u> | <u>18 702 732 \$</u> |

Engagements (note 11)

Événement postérieur (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration :



Administrateur



Administrateur

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

|  | <u>2005</u>          | <u>2004</u>         |
|--|----------------------|---------------------|
| Charges de programme   |                      |                     |
| Frais de développement (note 10)   | 3 547 578 \$         | 10 710 837 \$       |
| Contribution à la Corporation fonds<br>d'investissement du Cap Breton (note 6)                           | 2 000 000            | 14 000 000          |
| Frais d'administration et de soutien de programme (note 10)  | 1 979 871            | 2 412 961           |
| Installations de location et de développement  | 466 902              | 592 960             |
| Provision pour prêts douteux et moins-value des placements<br>(notes 4 et 5)                             | 97 020               | 314 357             |
| Amortissement  | <u>313 604</u>       | <u>226 915</u>      |
| Total des charges  | <u>8 404 975</u>     | <u>28 258 030</u>   |
| Produits   |                      |                     |
| Installations de location  | 391 920              | 417 500             |
| Intérêts, placements et autres   | 200 927              | 285 646             |
| Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles  | <u>60 500</u>        | <u>7 223</u>        |
|  | <u>653 347</u>       | <u>710 369</u>      |
| Activités exécutées au nom de l'Agence de promotion<br>économique du Canada atlantique (APECA) (note 12) |                      |                     |
| Charges de programme   | 34 311 451           | 24 828 162          |
| Salaires, services professionnels et autres  | <u>2 698 347</u>     | <u>2 950 072</u>    |
|  | 37 009 798           | 27 778 234          |
| Moins : Coûts recouverts de l'APECA  | <u>(37 009 798)</u>  | <u>(27 778 234)</u> |
| Coût d'exploitation net avant crédit<br>parlementaire  | 7 751 628            | 27 547 661          |
| Crédit parlementaire   | <u>12 650 000</u>    | <u>28 295 000</u>   |
| Bénéfice net   | 4 898 372            | 747 339             |
| Avoir au début de l'exercice   | <u>6 203 019</u>     | <u>5 455 680</u>    |
| Avoir à la fin de l'exercice   | <u>11 101 391 \$</u> | <u>6 203 019 \$</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

|   | <u>2005</u>          | <u>2004</u>         |
|---|----------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation  |                      |                     |
| Crédit parlementaire reçu   | 12 645 000 \$        | 30 812 000 \$       |
| Somme reçue de l'APECA  | 36 862 634           | 27 237 106          |
| Somme reçue de la Corporation fonds d'investissement du<br>Cap Breton pour services fournis | 680 814              | 880 403             |
| Rentrées de fonds - placements et compte bancaire   | 198 872              | 285 910             |
| Rentrées de fonds - activités de location et autres parties                                 | 321 004              | 385 373             |
| Sorties de fonds - charges de programme et frais d'administration                           | (9 443 119)          | (26 708 797)        |
| Paiements faits au nom de l'APECA   | (32 033 725)         | (28 441 439)        |
| Paiements faits au nom de la Corporation fonds d'investissement<br>du Cap Breton            | (597 261)            | (831 921)           |
| Paiements d'indemnités de départ  | (81 981)             | (226 099)           |
|   | <u>8 552 238</u>     | <u>3 392 536</u>    |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                                      |                      |                     |
| Remboursements de prêts   | 1 004 289            | 551 099             |
| Sorties de fonds - prêts  | (4 893 861)          | (1 408 314)         |
| Remboursement de titres de participation  | 4 444                | -                   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles   | (1 026 955)          | (407 193)           |
| Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles                                      | 60 500               | 51 431              |
|   | <u>(4 851 583)</u>   | <u>(1 212 977)</u>  |
| Augmentation nette de l'encaisse  | 3 700 655            | 2 179 559           |
| Encaisse au début de l'exercice   | <u>6 653 082</u>     | <u>4 473 523</u>    |
| Encaisse à la fin de l'exercice   | <u>10 353 737 \$</u> | <u>6 653 082 \$</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

du 31 mars 2005

## 1. LA SOCIÉTÉ

### Pouvoirs et objectifs

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB ou la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*) qui a été adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 1988. La Société est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Voici ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la loi habilitante :

encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

La Société a signé un protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique selon lequel la Société exécute les programmes de l'Agence sur l'île du Cap-Breton.

Le 25 août 2000, la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (Fonds d'investissement) a été constituée en société, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de la Société d'expansion du Cap-Breton. Le Fonds d'investissement a été créé pour administrer le financement fédéral et provincial accordé pour favoriser l'adaptation de l'économie locale à la suite de la décision du gouvernement du Canada de fermer ou de privatiser ses mines de charbon au Cap-Breton. Le gouverneur en conseil a confié au Fonds d'investissement le mandat d'agir comme société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Fonds d'investissement a le même mandat que la Société. Le gouverneur en conseil a aussi exigé que, lorsque les fonds du Fonds d'investissement auront été entièrement engagés, le reste des actifs et des passifs soit transféré à la Société et que le Fonds d'investissement soit dissous.

En 2004, la Société a réactivé DARR (Cape Breton) Limited, une filiale en propriété exclusive qui a été constituée en société aux termes de la *Companies Act* de la Nouvelle-Écosse. Au cours de 2004-2005, la Société a cédé tous ses biens immobiliers à DARR.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### a) Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive, DARR (Cape Breton) Limited.

### b) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont comptabilisés comme financement dans l'état consolidé des résultats et de l'avoir au cours de l'exercice où ils sont approuvés. Les prélèvements sont fonction des besoins de fonds.

### c) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation estimative nette. Les prêts octroyés initialement sans frais d'intérêt sont comptabilisés au montant nominal du prêt.

Certains prêts sont assujettis à des modalités de remise de dette ou sont remboursables sous condition, selon les dispositions du contrat de prêt. Le montant libéré et tous les montants remboursables sous condition sont imputés aux résultats lorsque le prêt est octroyé. Si les conditions ne sont pas respectées, la remise de dette ou les montants remboursables sous condition sont contrepassés et le solde devient exigible.

Les prêts sont radiés après que toutes les mesures raisonnables de restructuration ou de recouvrement ont été prises et lorsque le recouvrement du prêt est peu probable.

d) Provision pour prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement à la date prévue du plein montant du principal et des intérêts, s'il y a lieu. Une provision spécifique est établie pour chaque prêt en vue de réduire la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur de réalisation estimative nette lorsqu'il existe un doute quant à son recouvrement à la date prévue. Les prêts douteux sont mesurés en fonction de leur valeur de réalisation estimative par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel des prêts. Dans le cas des prêts octroyés sans intérêt, la moins-value est calculée en fonction des flux monétaires futurs prévus à partir du taux d'intérêt nul associé au prêt. Ce traitement reflète le fait que ces prêts n'entraînent aucun coût en capital, car ils sont financés par des crédits octroyés par le gouvernement du Canada. Lorsque les flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est établie à la juste valeur de toute garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision pour prêts douteux.

e) Constatation des produits

(i) Revenus locatifs

Les revenus locatifs comprennent les produits tirés de la location de locaux, d'installations et de services connexes. Les revenus sont comptabilisés lorsque la prestation de services est entièrement terminée.

(ii) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sur les dépôts représentent le rendement du solde bancaire. Les prêts rapportent des intérêts créditeurs. Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, les intérêts créditeurs cessent d'être constatés. La Société recommence à constater les intérêts créditeurs lorsque la provision spécifique pour prêt douteux est contrepassée.

f) Placements

La Société a un portefeuille d'actions privilégiées. Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation estimative nette. La valeur de réalisation estimative nette est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Le taux d'actualisation est établi selon le taux de prêt du Trésor aux sociétés d'État. Les produits de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La Société comptabilise une provision pour placements douteux qui correspond à la moins-value du placement et une provision pour redressement de moins-value qui correspond au moindre de la juste valeur et de la valeur comptable.



g) Placement dans la filiale

La Société comptabilise son placement dans la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton à la valeur d'acquisition parce que le gouverneur en conseil a confié au Fonds d'investissement le mandat d'agir comme société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, la Société ne contrôle pas le Fonds d'investissement ou n'a pas d'influence notable sur ce dernier.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur la durée de leur vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux indiqués ci après :

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| Bâtiments                          | jusqu'à 20 ans |
| Matériel et ameublement            | 5 ans          |
| Matériel informatique et logiciels | 2 à 3 ans      |
| Améliorations locatives            | jusqu'à 20 ans |
| Véhicules                          | 5 ans          |

i) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Et les employés et la Société doivent cotiser au Plan. La cotisation de la Société au Régime correspond au coût entier des cotisations patronales. Ce montant est fondé actuellement sur un multiple des cotisations exigées des employés, et peut changer dans le temps selon les résultats du Régime. Ces cotisations représentent le passif total de la Société au titre du Régime. Les cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont passées en charges dans l'exercice (voir la note 13). Les cotisations au titre des services passés sont passées en charges au moment où elles sont versées. La Société n'est pas tenue de verser de cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

j) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ conformément à leurs conditions d'emploi. La Société constate le coût des indemnités futures dans les exercices au cours desquels les employés sont à l'emploi de la Société. Elle comptabilise le passif au titre de ces indemnités à mesure que celles-ci sont constituées. La direction établit l'obligation au titre des indemnités de départ constituées à l'aide d'une méthode fondée sur des hypothèses et ses meilleures estimations. L'obligation constituée est fondée sur l'hypothèse selon laquelle tous les employés vont accumuler au moins dix années de service. Les modifications de ces estimations sont imputées ou créditées aux frais d'administration et de soutien de programme de l'état consolidé des résultats et de l'avoir dans l'exercice où elles sont apportées.

k) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits, les charges et les engagements communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les estimations relatives aux prêts et aux placements changent considérablement dans un avenir proche.

### 3. DÉBITEURS

|  | <u>2005</u>         | <u>2004</u>         |
|--|---------------------|---------------------|
| Somme due par l'Agence de promotion économique<br>du Canada atlantique (note 12) | 7 253 791 \$        | 6 050 378 \$        |
| Crédit parlementaire   | 5 000               | -                   |
| Somme due par la Corporation fonds d'investissement<br>du Cap Breton             | -                   | 98 318              |
| Remise de taxe de vente harmonisée   | 35 033              | 48 975              |
| Autres débiteurs   | 186 224             | 113 255             |
|  | <u>7 480 048 \$</u> | <u>6 310 926 \$</u> |

La somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est attribuable aux dépenses effectuées au nom de l'Agence en vertu d'un protocole d'entente. La somme due par la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton a trait à des services assurés en son nom. Les autres débiteurs sont engagés dans le cours normal des activités et ne sont pas fortement concentrés entre les mains de débiteurs.

Les débiteurs sont exigibles sur demande, ne portent pas intérêt et leur valeur comptable est semblable à leur juste valeur car ils sont à court terme.

### 4. PRÊTS

Au 31 mars 2005, la Société avait un portefeuille de 41 comptes de prêt (2004 - 38). Ces prêts sont octroyés pour promouvoir le développement économique conformément au mandat de la Société. Ce portefeuille comprend ce qui suit :

| Taux d'intérêt annuel | <u>2005</u>         |                       | <u>2004</u>         |                     |
|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
|                       | Somme<br>due        | Provision             | Valeur<br>comptable | Valeur<br>comptable |
| 0 %                   | 7 438 978 \$        | (1 037 321) \$        | 6 401 657 \$        | 3 254 531 \$        |
| Moins de 10 %         | 1 136 581           | -                     | 1 136 581           | 492 021             |
|                       | 8 575 559           | (1 037 321)           | 7 538 238           | 3 746 552           |
| Intérêt à recevoir    | 2 597               | -                     | 2 597               | 1 734               |
|                       | <u>8 578 156 \$</u> | <u>(1 037 321) \$</u> | <u>7 540 835 \$</u> | <u>3 748 286 \$</u> |

La Société a huit débiteurs (2004 - 8) qui représentent 70 p. 100 du solde (2004 - 66 p. 100).

Le solde ci dessus comprend une hypothèque de 428 000 \$ (2004 - 472 000 \$) sur des biens que la Société a vendus au cours de l'exercice de 2002-2003.

La provision pour prêts douteux comprend ce qui suit :

| <u>2005</u>          |                    |                       |                     | <u>2004</u>         |
|----------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Solde<br>d'ouverture | Radiations         | Provision<br>annuelle | Solde de<br>clôture | Solde de<br>clôture |
| <u>993 961 \$</u>    | <u>(78 067) \$</u> | <u>121 427 \$</u>     | <u>1 037 321 \$</u> | <u>993 961 \$</u>   |

Le placement inscrit au titre des prêts individuels considérés comme douteux totalise 1,5 million de dollars (2004 - 1,1 million).

La juste valeur des prêts, établie par actualisation des flux monétaires futurs prévus, est d'environ 6,0 millions de dollars (2004 - 3,1 millions). L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est attribuable au fait que 85 p. 100 des prêts du portefeuille (2004 - 86 p. 100) sont assortis d'un taux d'intérêt nul.

Les dates de remboursement des prêts s'établissent comme suit :

| Échéance           | 2005                |                       | 2004                |                     |
|--------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
|                    | Somme due           | Provision             | Valeur comptable    | Valeur comptable    |
| Échu               | 133 494 \$          | (113 550) \$          | 19 944 \$           | 26 843 \$           |
| 2005               | -                   | -                     | -                   | 906 620             |
| 2006               | 619 693             | (102 537)             | 517 156             | 526 117             |
| 2007               | 1 081 227           | (144 964)             | 936 263             | 603 497             |
| 2008               | 1 917 088           | (256 625)             | 1 660 463           | 791 227             |
| 2009               | 1 582 073           | (194 673)             | 1 387 400           | 354 623             |
| 2010 et au-delà    | 3 241 984           | (224 972)             | 3 017 012           | 537 625             |
|                    | 8 575 559           | (1 037 321)           | 7 538 238           | 3 746 552           |
| Intérêt à recevoir | 2 597               | -                     | 2 597               | 1 734               |
|                    | <u>8 578 156 \$</u> | <u>(1 037 321) \$</u> | <u>7 540 835 \$</u> | <u>3 748 286 \$</u> |

Des prêts subventions totalisant 144 540 \$ (2004 - 169 784 \$) ne sont pas inclus dans le portefeuille de prêts. L'état consolidé des résultats et de l'avoir comprend un recouvrement de 16 185 \$ (2004 - aucun) pour les prêts subventions.

Le portefeuille de prêts ne comprend pas les contributions remboursables sous condition qui totalisent 19,3 millions de dollars (2004 - 21,2 millions). L'état consolidé des résultats et de l'avoir comprend une charge de 24 610 \$ (2004 - 3,7 millions) imputée aux frais de développement pour les contributions remboursables sous condition versées au cours de l'exercice. La Société n'avait pas de contributions remboursables sous condition qui étaient exigibles (2004 - aucune).

## 5. PLACEMENTS

Les placements ont pour objet de promouvoir le développement économique au Cap-Breton. Le solde comprend ce qui suit :

|         | 2005                |                       | 2004              |                   |
|---------|---------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|
|         | Coût                | Provisions            | Valeur comptable  | Valeur comptable  |
| Actions | <u>2 095 556 \$</u> | <u>(1 617 687) \$</u> | <u>477 869 \$</u> | <u>482 313 \$</u> |

Les actions sont composées d'actions privilégiées sans droit de vote, rachetables au gré de la Société ou du porteur, dans des sociétés du secteur privé. Aucun dividende n'a été versé ou déclaré au cours de l'exercice (2004 - aucun). Le rachat d'action privilégiées a atteint 4 444 \$ (2004 - nul).

La direction a comptabilisé ces placements au net d'une provision pour moins-value de 1,4 million de dollars et d'une provision pour redressement de moins-value de 217 687 \$ (2004 - 1,4 million et 217 687 \$ respectivement). La juste valeur des placements, établie par actualisation des flux monétaires futurs prévus, est semblable à leur valeur comptable.

## 6. PLACEMENT DANS LA FILIALE

Sommaire de la situation et des résultats financiers vérifiés de l'exercice de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton :

| <b>Bilan</b>           | <b>Au 31 mars 2005</b> | <b>Au 31 mars 2004</b> |
|------------------------|------------------------|------------------------|
|                        | 69 126 193 \$          | 73 033 509 \$          |
| Actif                  | 1 610 646 \$           | 978 584 \$             |
| Passif                 | 67 515 547 \$          | 72 054 925 \$          |
| Avoir de l'actionnaire |                        |                        |

| <b>État des résultats</b>  | <b>Exercice terminé<br/>le 31 mars 2005</b> | <b>Exercice terminé<br/>le 31 mars 2004</b> |
|--|---|---|
|  | (6 960 541) \$                              | (6 329 893) \$                              |
| Charges de programme   | (1 002 336)                                 | (1 015 129)                                 |
| Frais d'administration et de soutien de programme                | 1 423 499                                   | 2 084 546                                   |
| Intérêts créditeurs  |   |   |
| Financement provenant de la Société d'expansion<br>du Cap-Breton | 2 000 000                                   | 14 000 000                                  |
|  | -   | 3 000 000                                   |
| Autre financement public   | <u>(4 539 378) \$</u>                       | <u>11 739 524 \$</u>                        |
| Bénéfice (coût) net après financement public                     |   |   |

Le Fonds d'investissement a émis une action de 1 \$. Cette action représente le placement de la Société dans le Fonds d'investissement et est comptabilisée à la valeur d'acquisition. Par conséquent, les résultats du Fonds d'investissement ne se trouvent pas dans les présents états financiers consolidés.

La liquidation du Fonds d'investissement commencera dès que l'enveloppe octroyée au Fonds, qui se chiffre à 91 millions de dollars, sera entièrement engagée. Les fonds devraient être entièrement engagés avant le 31 mars 2006. Les actifs et passifs restants du Fonds d'investissement seront alors transférés à la Société et le Fonds d'investissement sera dissous.

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|  | 2005                |                                   | 2004                   |                        |
|--|---------------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------|
|  | Coût                | Amortissement cumulé et radiation | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Terrains pour développement                      | 506 680 \$          | 341 596 \$                        | 165 084 \$             | 165 084 \$             |
| Matériel, ameublement et améliorations locatives | 2 165 734           | 1 874 752                         | 290 982                | 347 839                |
| Installations de location                        | 4 020 888           | 2 321 802                         | 1 699 086              | 928 878                |
|  | <u>6 693 302 \$</u> | <u>4 538 150 \$</u>               | <u>2 155 152 \$</u>    | <u>1 441 801 \$</u>    |

## 8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

|  | 2005                 | 2004                 |
|--|----------------------|----------------------|
| Sommes à payer au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique | 11 988 484 \$        | 7 012 411 \$         |
| Sommes dues à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 12)  | 1 063 903            | 7 654                |
| Taxe de vente harmonisée à payer   | 84 221               | 171 498              |
| Somme due à la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton                | 15 300               | -                    |
| Autres créditeurs et charges à payer   | 3 297 581            | 4 752 829            |
|  | <u>16 449 489 \$</u> | <u>11 944 392 \$</u> |

Les sommes dues à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et les sommes à payer au nom de celle-ci ont trait à des activités réalisées au nom de l'Agence conformément au protocole d'entente. Les autres créditeurs et charges à payer, qui sont liés à des frais de développement et d'administration, sont soumis aux conditions commerciales courantes.

## 9. INDEMNITÉS DE DÉPART

L'Administration verse des indemnités de départ à ses employés en fonction du nombre d'années de service et du salaire en fin de carrière. Ce régime n'étant pas capitalisé, il ne possède aucun actif. Le déficit est donc égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. L'information suivante à propos de ce régime est évaluée au 31 mars :

|   | 2005              | 2004              |
|---|-------------------|-------------------|
| Obligation au titre des indemnités de départ constituées, début de l'exercice | 582 108 \$        | 500 978 \$        |
| Coût pour l'exercice  | 92 796            | 307 229           |
| Indemnités versées au cours de l'exercice                                     | (81 981)          | (226 099)         |
| Obligation au titre des indemnités de départ constituées, fin de l'exercice   | <u>592 923 \$</u> | <u>582 108 \$</u> |
| Tranche à court terme   | 80 930 \$         | 26 787 \$         |
| Tranche à long terme  | 511 993           | 555 321           |
|   | <u>592 923 \$</u> | <u>582 108 \$</u> |

## 10. CHARGES DE PROGRAMME

Les frais de développement et les autres charges de programme comprennent ce qui suit :

|   | <u>2005</u>         | <u>2004</u>          |
|---|---------------------|----------------------|
| Frais de développement                            |                     |                      |
| Aide aux collectivités                            | 2 949 637 \$        | 9 413 551 \$         |
| Aide aux entreprises                              | 378 766             | 986 285              |
| Politique et défense des intérêts                 | <u>219 175</u>      | <u>311 001</u>       |
|   | <u>3 547 578 \$</u> | <u>10 710 837 \$</u> |
| <br>  |                     |                      |
| Frais d'administration et de soutien de programme |                     |                      |
| Soutien de programme                              | 679 321 \$          | 776 533 \$           |
| Frais d'administration                            | <u>1 300 550</u>    | <u>1 636 428</u>     |
|   | <u>1 979 871 \$</u> | <u>2 412 961 \$</u>  |

## 11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2005, les engagements en cours de la Société au titre des programmes de développement totalisaient 2 691 319 \$ (2004 - 1 259 549 \$).

## 12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Outre les opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les états financiers, le coût des services fournis par des ministères et organismes fédéraux et d'autres sociétés d'État, qui s'est élevé à 76 937 \$ (2004 - 118 818 \$), est présenté dans l'état consolidé des résultats et de l'avoir. Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont comptabilisées selon la valeur d'échange.

La Société a signé avec la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton un protocole d'entente qui régit le montant de l'apport au Fonds d'investissement et la prestation de services de soutien administratif et de programme. En outre, la Société a fourni des services d'administration et de soutien de programme d'une valeur de 582 496 \$ (2004 - 835 723 \$) et a recouvré ce montant.

## 13. RÉGIME DE RETRAITE

Les cotisations au Régime au cours de l'exercice sont les suivantes :

|                              | <u>2005</u> | <u>2004</u> |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Cotisations par la Société   | 390 762 \$  | 433 740 \$  |
| Cotisations par les employés | 189 832 \$  | 199 615 \$  |

## **14. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR**

En 1999, la Société a cédé la propriété du parc industriel Sydport à un groupe du secteur privé. Le prix de vente initial était de 3,1 millions de dollars. Le solde non réglé était de 3,1 millions de dollars au 31 mars 2005 (2004 - 3,1 millions). Selon l'entente, la création d'emplois et les investissements dans le Parc compenseront pour l'hypothèque et l'intérêt qu'aurait dû payer le groupe du secteur privé.

Si l'acheteur contrevient de façon importante aux conditions de l'entente, la Société se réserve le droit de reprendre possession du bien. L'entente est venue à échéance le 16 septembre 2004 et on a déterminé qu'il y avait eu de graves manquements aux modalités de l'entente.

Des négociations ont donc été amorcées en vue de déterminer les moyens les plus pratiques pour permettre à la Société de reprendre possession des actifs ou de convenir des modalités de remboursement du prêt hypothécaire. Une entente de principes a été conclue le 13 mai 2005 en vue de rembourser du prêt hypothécaire.

L'estimation de l'incidence financière de cet événement sera la constatation d'un gain de 1,3 million de dollars.

## **15. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2005.

## GLOSSAIRE

AMCE : Association de la musique de la côte est (angl. : ECMA)

APECA ou Agence de promotion économique du Canada atlantique : agence fédérale dont le siège social se trouve à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Elle a pour but d'améliorer l'économie des collectivités de la région de l'Atlantique en favorisant la mise sur pied d'entreprises et la création de possibilités d'emplois. (angl. : ACOA)

CA : Comptable agréé (angl. : Chartered accountant)

CBDC ou corporation au bénéfice du développement communautaire : société autonome, sans but lucratif, qui dessert le Canada atlantique rural avec le soutien de l'APECA. Les CBDC aident à la création de petites entreprises et à l'expansion, la modernisation et la stabilisation des entreprises existantes. Elles offrent des services techniques et financiers aux entrepreneurs dans leurs régions respectives. (angl. : CBDC)

DARR (Cape Breton) Limitée : filiale de la SECB, elle agit à titre de société de portefeuille immobilier et de développement. (angl. : DARR)

DEVCO : Société de développement du Cap Breton ( angl. : DEVCO)

Effet de levier : s'établit en soustrayant le montant total de l'aide du coût global du projet. Comprend les capitaux propres du demandeur, ceux des investisseurs ou prêteurs privés et les autres sources de financement étatiques. Le financement d'un certain nombre de sources administrées par la SECB (pour un même projet) n'est pas considéré comme effet de levier. (angl. : leverage)

Emplois créés\* : emplois directs ETP créés durant l'activité, à la suite d'un projet admissible et avant la date de réalisation de celui-ci, et qui devraient durer au moins cinq ans. Les emplois sont établis au prorata du financement de sources diverses administrées par la SECB et fondés sur le montant proportionnel de l'investissement consenti par chaque source dans les projets globaux. (angl. : jobs created)

Entité commerciale : Un particulier, un propriétaire unique, un partenariat, une coopérative, une personne morale, y compris les sociétés d'État, ou tout fiduciaire ou agent juridique qui exécute ou entreprend des activités commerciales licites à titre lucratif à l'île du Cap Breton, à l'exclusion d'un gouvernement ou d'une municipalité. (angl. : commercial)

ETP ou emplois équivalents temps plein : emplois permanents, directs, saisonniers ou à temps partiel transposés en ce qui équivaut à des emplois à temps plein selon des facteurs de conversion reconnus. (angl. : FTE)

Exportations : comprenant les ventes faites dans des marchés à l'extérieur du Canada, les recettes en provenance de touristes de l'extérieur du pays et le remplacement d'importation de biens et services de l'extérieur du Canada. (angl. : exports)

FAO ou Fonds d'adaptation des collectivités (angl. : CAF).

FIA ou Fonds d'innovation de l'Atlantique : une composante du PICA. Le FIA est une mesure quinquennale de 300 millions de dollars destinée à appuyer le développement économique du Canada atlantique en accélérant le développement de l'industrie du savoir. (angl. : AIF)

FICB ou Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton : constitué en société en août 2000, organisme chargé, depuis la fermeture de la Société de développement du Cap-Breton, d'administrer des fonds d'adaptation économique du gouvernement du Canada et de la province de la Nouvelle-Écosse. (angl. : CBGF)

FISC ou Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités : un soutien de 135 millions de dollars réparti sur cinq ans afin d'aider les collectivités du Canada atlantique à créer un environnement propice au développement économique. (angl. : SCIF)

GED ou Gouvernement en direct : stratégie visant à offrir, avant 2004, des services gouvernementaux clés au moyen d'une infrastructure électronique à l'échelle du gouvernement. (angl. : GOL)

Investissement : il est question ici d'un investissement étranger direct, ou IED, c'est-à-dire un investissement au Canada qui provient de l'extérieur du pays ainsi qu'un investissement canadien de l'extérieur de l'île du Cap-Breton. (angl. : Investment)

LGFP : Loi sur la gestion des finances publiques ( angl. : FAA)

LLO ou Loi sur les langues officielles : loi portant sur le statut et l'usage des langues officielles du Canada. (angl. : OLA)

ODR ou organisme de développement régional (angl. : RDA).

PCICA ou Partenariat pour le commerce et l'investissement au Canada atlantique : stratégie d'ensemble de 54 millions de dollars de l'APECA visant à renforcer le rendement économique de la région de l'Atlantique et à augmenter les investissements directs étrangers. (angl. : ATIP)

PDE ou Programme de développement des entreprises (angl. : BDP).

PE : Protocole d'entente ( angl. : MOU)

PIB : Produit intérieur brut (angl. : GDP)

PICA ou Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique : mesure de 700 millions de dollars de l'APECA qui investit dans quatre secteurs principaux : l'innovation, le développement économique des collectivités, le commerce et l'investissement, l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences. (angl. : AIP)

Priorité stratégique : pour la SECB, les priorités stratégiques sont : Aide aux entreprises, Aide aux collectivités, Investissement, Défense des intérêts, Orientation et recherche. (angl. : Strategic Priorities)

Projet : mesure entreprise par la SECB soit seule, soit en collaboration avec une ou plusieurs tierces parties. On inscrit un projet pendant le mois où la demande du requérant est approuvée. (angl. : Project)

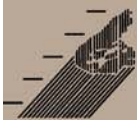
PSC ou Programme de services-conseils (angl. : CAS)

Secteurs prioritaires : la SECB a déterminé quatre secteurs stratégiques en vue d'un soutien financier : l'industrie du savoir, le tourisme, la fabrication et la transformation, les industries fondées sur les ressources. (angl. : Priority Sectors)

UCB : Université du Cap-Breton (angl. : Cape Breton University)

\* Les emplois se calculent selon les définitions figurant dans Mesure de l'impact de l'emploi, définitions et exemples, Agence de promotion économique du Canada atlantique.





Enterprise  
Cape Breton  
Corporation

Société  
d'expansion  
du Cap-Breton

Silicon Island, 70, rue Crescent  
Sydney, Nouvelle-Écosse B1P 6T7  
1-800-705-3926 [www.ecbc-secb.gc.ca](http://www.ecbc-secb.gc.ca)

Canada 